

# **FICHE TECHNIQUE HIPPODROME PARIS VINCENNES EVENEMENTS & SPECTACLES**



Mise A Jour 18 mai 2026

Cette fiche technique contient 61 pages

# Bienvenue à L'Hippodrome Paris Vincennes

Inauguré en mars **1863**, l'Hippodrome Paris-Vincennes est consacré aux courses hippiques au trot, attelé ou monté.

L'Hippodrome Paris-Vincennes accueille chaque année **157 journées de courses** pour **1255 courses**, notamment lors de son meeting d'hiver et ses nocturnes.

Par la qualité de sa piste cendrée, ses commodités d'accueil, ses drivers et ses chevaux (150 boxes), ainsi que ses courses prestigieuses comme le Grand Prix de France et le Grand Prix d'Amérique, **il est considéré comme le Temple du Trot** dans le Monde.

L'Hippodrome Paris Vincennes, terre du rock'n roll en quelques dates :

- 14 juin 1986 : QUEEN
- 07 juillet 1986 : ROD STEWART
- 03 juin 1987 : GENESIS – PAUL YOUNG
- 04 juillet 1987 : U2
- 19 juin 1988 : BRUCE SPRINGSTEEN
- 21 septembre 1991 : ACDC
- 06 juin 1992 : GUNS N'ROSES
- 18 juin 1992 : ELTON JOHN – ERIC CLAPTON
- 13 septembre 1992 : MICHAEL JACKSON
- 13 juin 1993 : METALLICA

**Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat.** Elle a pour but de rendre notre collaboration fluide autant pour la production de l'événement ou du spectacle que pour notre équipe de production. Merci de n'en changer aucune partie. Lisez-la attentivement et notez toute question, remarque ou commentaire. Chaque point sera discuté avec notre équipe de production par email ou téléphone. Seul, un consentement écrit pourra valider tout changement.

**Merci de nous transmettre :**

- **Une fiche technique de votre événement ou spectacle**
- **Votre planning (get in technique, ouverture des portes, etc...)**
- **Les contacts de votre production (Event Manager, Directeur de Production, Directeur Technique, Régisseur Général, ...)**
- **Le plan d'implantation générale de votre installation, le plan de la distribution des fluides (électricité, eau), le plan d'évacuation du public, le plan de sécurité.**

**Rappel : Tout montage, démontage, aménagement et installation doivent être réalisés dans le respect des règles de l'art.**

**Avertissement** : les plans et aménagements présentés dans cette fiche technique ne peuvent pas être utilisés comme l'échelle de référence. Nous mettons à votre disposition sur simple demande les plans de l'Hippodrome et des Extérieurs en DWG pour la réalisation et l'implantation de votre événement ou spectacle.

## SOMMAIRE

- 1- CONTACTS**     *Page 4*
- 2- ACCES - SITUATION**     *Page 4*
- 3- REGLEMENTATION ET CONSIGNES DE SECURITE**     *Page 5*
- 4- L'IMPLANTATION DU SITE – LES SURFACES**     *Page 6*
- 5- L'HIPPODROME**     *Page 11*
  - 5.1 : Grand Hall + Petit Hall - Rdc
  - 5.2 : Bar Des Cracks – 1<sup>er</sup> étage
  - 5.3 : Espace Une de Mai – 2<sup>ème</sup> étage
  - 5.4 : Club Uranie + Arrière Club Uranie – 2<sup>ème</sup> étage
  - 5.5 : Café Casaque – 2<sup>ème</sup> étage
  - 5.6 : Hippo Pub – 2<sup>ème</sup> étage
  - 5.7 : Restaurant Panoramique – 3<sup>ème</sup> étage
  - 5.8 : Club des Partenaires – 3<sup>ème</sup> étage
  - 5.9 : Salle des Commissaires – 3<sup>ème</sup> étage
  - 5.10 : Espace Sponsor – 3<sup>ème</sup> étage
  - 5.11 : Espace Carré Premium – 3<sup>ème</sup> étage
  - 5.12 : Salle Pégase – 4<sup>ème</sup> étage
  - 5.13 : Salle Balios – 4<sup>ème</sup> étage
- 6- LES EXTERIEURS**     *Page 36*
  - 6.1 : Terrasse du Bar Des Cracks
  - 6.2 : Tribunes extérieures et bord de piste
  - 6.3 : Bord de piste (sans les tribunes)
  - 6.4 : Zone des Anciennes Ecuries
  - 6.5 : Centre Piste Parking P1 et Parking P2
- 7- LES FLUIDES**     *Page 46*
- 8- STRUCTURES / DECORS**     *Page 52*
- 9- LE SON**     *Page 52*
- 10- EFFETS SPECIAUX / ARTIFICES**     *Page 52*
- 11- ENGIN DE CHANTIER**     *Page 53*
- 12- LIVRAISONS / MONTE-CHARGES**     *Page 53*
- 13- BUREAUX DE PRODUCTION, PARKING DE PRODUCTION, LOGES, DOUCHES**     *Page 58*
- 14- WIFI**     *Page 60*

15- CATERING *Page 60*

16- MENAGE – PROPLETE *Page 60*

17- PRESTATIONS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES *Page 60*

## **1 - CONTACTS**

Manager Marketing et Communication : Jad - 06 85 10 90 39 - [jad.zoghbi@letrot.com](mailto:jad.zoghbi@letrot.com)

Régisseur Technique - Evénements et Spectacles : Luc – 06 33 86 57 81 – [luc.lecoq@letrot.com](mailto:luc.lecoq@letrot.com)

## **2 - ACCES – SITUATION**

HIPPODROME PARIS-VINCENNES

2 Route de la ferme

75012 PARIS

**Coordonnées GPS** : 48° 49' 27" nord - 2° 27' 01" est

### **Transports En Commun**

- RER A – Station Joinville-le-Pont
- Bus 77 – Arrêt Hippodrome de Vincennes (En face de l'hippodrome)
- Bus 112 – Arrêt Carrefour de Beauté
- Bus 201 – Arrêt Ecole du Breuil
- 

### **Voitures/Motos**

Autoroute A4 – sortie Joinville-le-Pont - Hippodrome fléché

Parkings situés au centre de l'hippodrome :

- P1 - Entrée Route du Pesage
- P2 - Entrée Route de la Pyramide
- 

### **Vélib'**

- Station n°12163 - Hippodrome Paris-Vincennes
- Station n°12128 - Pyramide/Ecole du Breuil

### **3 - REGLEMENTATION ET CONSIGNES DE SECURITE**

**EN PRÉAMBULE, IL EST D'ABORD EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

La SETF est la société-mère pour les courses hippiques au trot en France régie par la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux et les dispositions non contraires de la loi du 1er juillet 1901, ainsi que par le décret modifié n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de course de chevaux et au pari mutuel et le décret n°2010-1314 du 2 novembre 2010 relatif aux obligations de service public incombant aux sociétés de courses de chevaux et aux modalités d'intervention des sociétés-mères.

Par une délibération en date du 04 juillet 2025, le Conseil de Paris a désigné la SETF en qualité de concessionnaire de services pour la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'hippodrome de Paris - Vincennes situé 2, route de la Ferme dans le Bois de Vincennes, Paris 12<sup>ème</sup>, en vue d'y organiser des courses de trot et l'exercice d'autres activités annexes imposées dont la restauration, afin d'animer le site tout au long de l'année et favoriser l'ouverture à un public varié.

Le BÉNÉFICIAIRE déclare, à cet égard, être parfaitement informé des conséquences attachées au fait que le présent Contrat est consenti dans le cadre d'une concession.

L'ensemble du personnel se doit de respecter le règlement intérieur et de sûreté de L'HIPPODROME PARIS VINCENNES

#### **3.1 ERP type L avec activités annexes PA et N**

L'HIPPODROME PARIS VINCENNES est un Etablissement Recevant du Public de 1ère catégorie. Il est régi par :

- le règlement de sécurité contre les risques d'incendie contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public : arrêté du 12 décembre 1984 modifié, complétant l'arrêté du 25 juin 1980.
- le code de la construction et de l'habitation.
- le code du travail.

#### **3.2 Moyens de secours**

Des extincteurs (CO2) seront mis à votre disposition pour les installations électriques temporaires (régie, bloc gradateurs et armoires mobiles). Aucun élément ne doit gêner l'accès des extincteurs, issues de secours et voies d'accès Pompiers.

#### **3.3 Caméras, Sécurité Incendie, secours et malveillance**

■ L'HIPPODROME PARIS VINCENNES possède un réseau de caméras de surveillance - Décret n°2006 929 du 28 juillet 2006 relatif à la vidéosurveillance. Les caméras permettent une surveillance de l'ensemble du site : extérieur, intérieur. Le personnel est informé de la présence du réseau caméras sur le lieu de travail de L'HIPPODROME PARIS VINCENNES.

■ Le système de sécurité incendie de L'HIPPODROME PARIS VINCENNES est de catégorie A. Un agent est situé en permanence devant le tableau au poste de sécurité lors de la présence du public (article MS 50). Le service de sécurité incendie ainsi que le service de représentation est assuré par un prestataire exclusif mandaté par L'HIPPODROME PARIS VINCENNES. Il appartient à l'organisateur et l'exploitant de mettre les effectifs SSIAP en place selon la réglementation en vigueur (article L 14 § 1) en fonction de la jauge définie au contrat de location de la salle.

■ Un service Croix Rouge ou Sécurité Civile est imposé en fonction de la jauge du spectacle.

■ L'effectif sécurité « malveillance » et service d'ordre sera constitué au cas par cas selon les besoins des organisateurs et les spécificités de l'événement. En Vigipirate renforcé, l'effectif sécurité « Malveillance

» imposé est d'1 agent pour 150 spectateurs, en Vigipirate « alerte attentat », l'effectif imposé est d'1 agent pour 100 spectateurs. Ces services sont assurés par un prestataire exclusif mandaté par l'exploitant de la salle. Un briefing sera organisé 30 minutes avant l'ouverture des portes au public.

Une procédure « vigipirate » est en place. L'ensemble du staff et le public doivent s'y soumettre.

### **3.4 Phase de montage/démontage (manutention, travail en hauteur, rigging)**

Lors de la manutention de charge, les chaussures de sécurité (norme NF EN 345) et les gants sont obligatoires.

Le port du casque (norme NF EN 397) est obligatoire lors de travaux en hauteur superposés.

Toute personne ne respectant pas ces obligations devra se conformer aux règles de sécurité ou sera expulsée du chantier.

L'HIPPODROME PARIS VINCENNES rappelle que l'employeur est responsable de son personnel.

Tout retard technique dû au retrait d'un personnel ne respectant pas les obligations ne pourra être imputé à L'HIPPODROME PARIS VINCENNES.

Il est rigoureusement interdit tout accrochage d'éléments, quels qu'ils soient, compris de signalisation, sur les gaines de distribution électrique et de gaz, sur les conduits de ventilation, de chauffage et de désenfumage et d'une manière générale sur tout appareil ou conduit existant.

Les accrochages aux structures des halls sont soumis à autorisation préalable écrite de L'HIPPODROME PARIS VINCENNES et ils ne peuvent être réalisés qu'après approbation par un organisme agréé à la charge du locataire.

En tout état de cause, les accrochages ne pourront être réalisés que sur de pièces maîtresses de charpente ou « queues de cochons ».

L'équipe de rigging est constituée de 2 personnes minimum pour assurer leur sécurité.

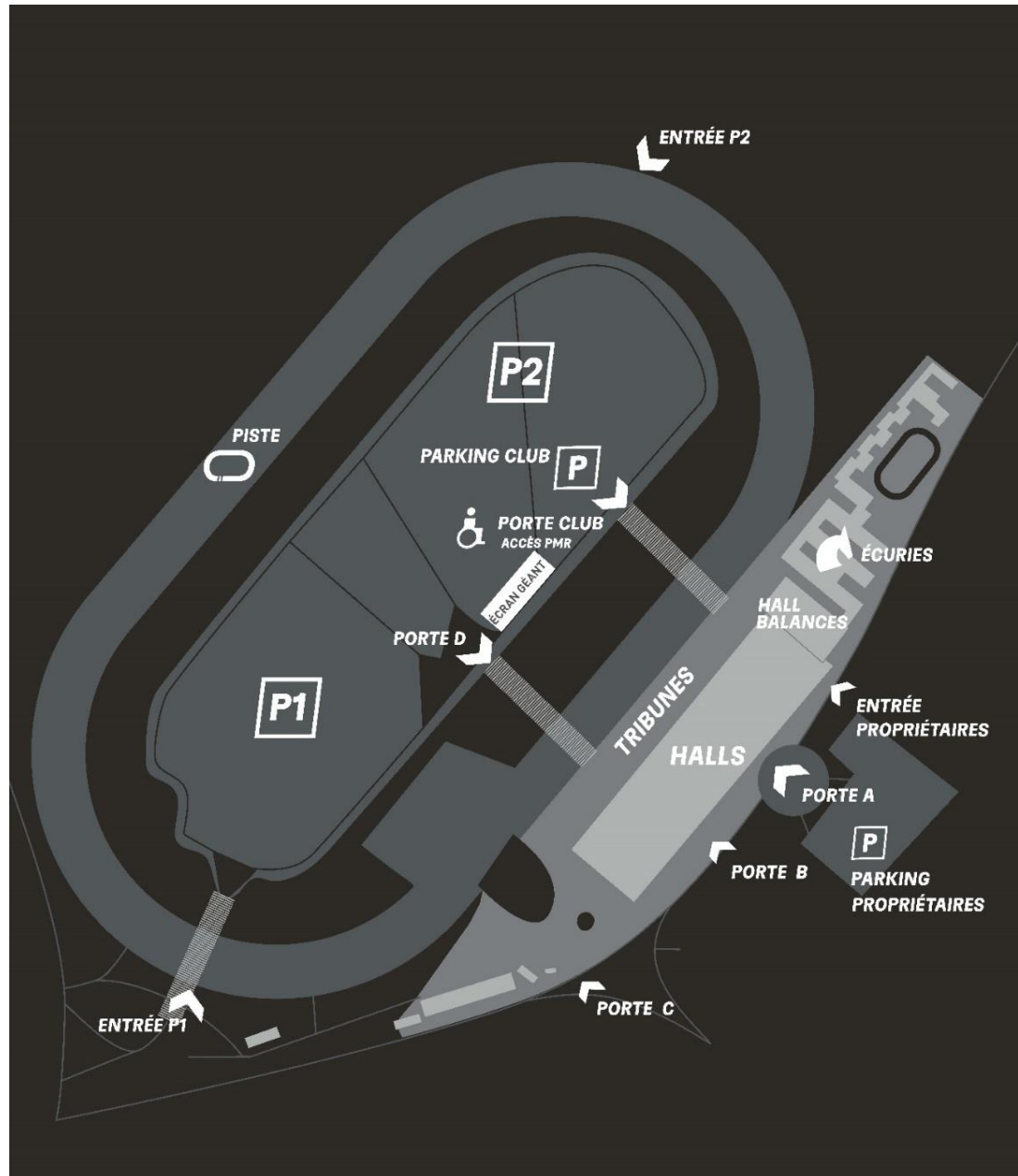
### **3.5 Utilisations exceptionnelles des locaux : Article GN 6 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public**

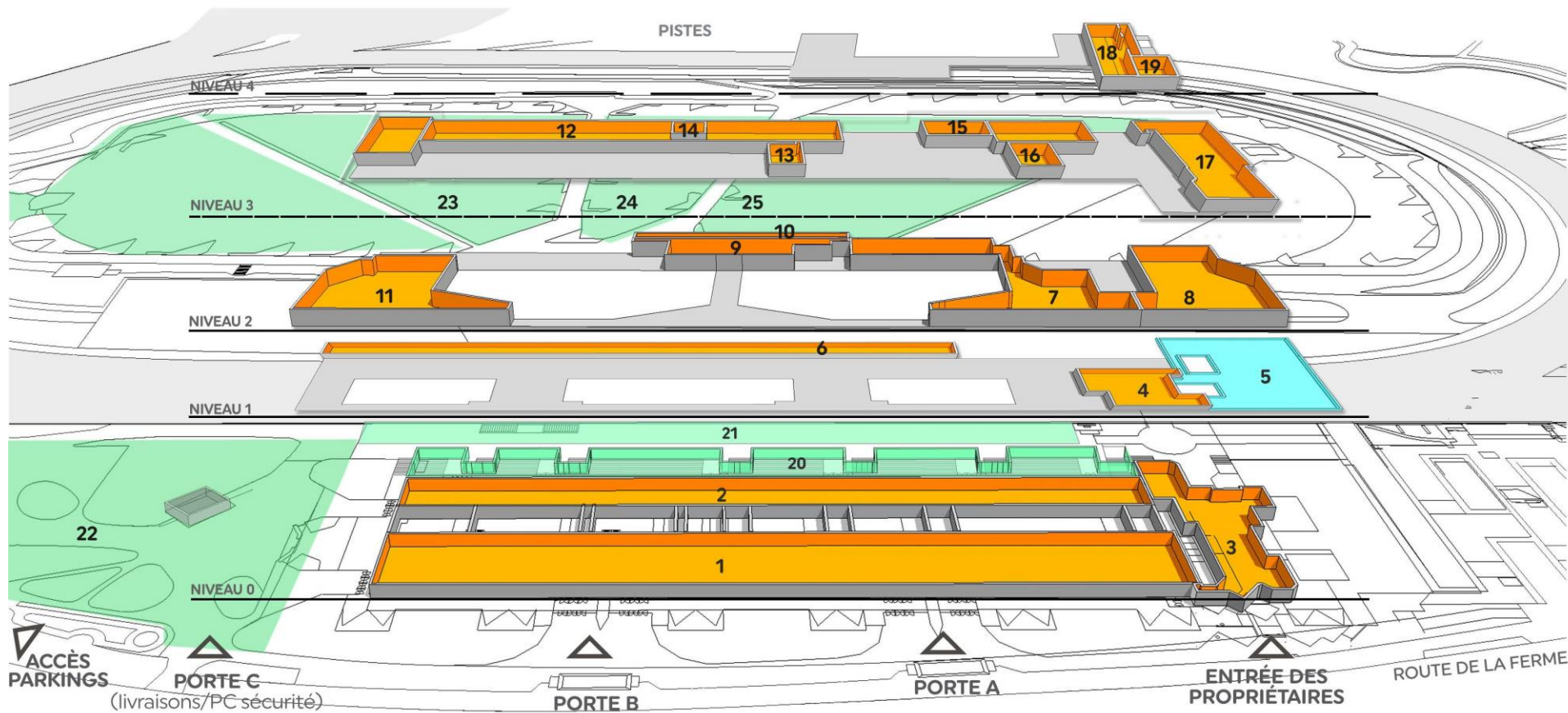
- 1- L'utilisation, même partielle ou occasionnelle d'un établissement : pour une exploitation autre que celle autorisée, ou pour une démonstration ou une attraction pouvant présenter des risques pour le public et non prévue dans le présent règlement, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée par l'exploitant au moins quinze jours avant la manifestation ou série de manifestations. Lorsque l'organisateur de la manifestation n'est pas l'exploitant de l'établissement, la demande d'autorisation doit être présentée conjointement par l'exploitant et l'utilisateur occasionnel des locaux.
- 2- La demande doit toujours préciser la nature de la manifestation, les risques qu'elle présente, sa durée, sa localisation exacte, l'effectif prévu, les matériaux utilisés pour les décorations envisagées, le tracé des dégagements et les mesures complémentaires de prévention et de protection proposées.
- 3- L'autorisation peut être accordée pour plusieurs manifestations qui doivent se dérouler durant une période fixée par les organisateurs.

## **4 - L'IMPLANTATION DU SITE – LES SURFACES**

Surface totale du site : 48,18 ha







- |                                     |                              |                                  |                                |                             |
|-------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| <b>1</b> GRAND HALL                 | <b>6</b> TRIBUNES COUVERTES  | <b>11</b> ESPACE UNE DE MAI      | <b>16</b> ESPACE CARRÉ PRÉMIUM | <b>21</b> BORD DE PISTE     |
| <b>2</b> PETIT HALL                 | <b>7</b> ESPACE CASAQUES     | <b>12</b> RESTAURANT PANORAMIQUE | <b>17</b> CLUB DES PARTENAIRES | <b>22</b> ANCIENNES ÉCURIES |
| <b>3</b> HALL DES BALANCES          | <b>8</b> CLUB URANIE         | <b>13</b> SALLE DES ACCRÉDITÉS   | <b>18</b> SALLE PÉGASE         | <b>23</b> PARKING P1        |
| <b>4</b> BAR DES CRACKS             | <b>9</b> HIPPO PUB           | <b>14</b> SALLE DES COMMISSAIRES | <b>19</b> SALLE BALIOS         | <b>24</b> PARKING P2        |
| <b>5</b> TERRASSE DU BAR DES CRACKS | <b>10</b> TRIBUNES HIPPO PUB | <b>15</b> ESPACE SPONSOR         | <b>20</b> TRIBUNES             | <b>25</b> PARKING CLUB      |

## SURFACES HIPPODROME PARIS VINCENNES 2025

Espaces/Zones	SURFACE	CAPACITÉ
CLUB DES PARTENAIRES	450 m <sup>2</sup>	100 pax
ESPACE SPONSOR	64 m <sup>2</sup>	40 pax
CARRE PREMIUM	400 m <sup>2</sup>	152 couverts
RESTAURANT PANORAMIQUE	1 330m <sup>2</sup>	1150 couverts
CLUB URANIE + ARRIERE DU CLUB URANIE	450 m <sup>2</sup>	200 pax
SALLE DES COMMISSAIRES	32 m <sup>2</sup>	20 pax
SALLE PEGASE	50 m <sup>2</sup>	50 pax
SALLE BALIOS	37 m <sup>2</sup>	20 pax
HIPPO PUB	1100 m <sup>2</sup>	900 couverts
UNE DE MAI	560 m <sup>2</sup>	200 pax
CAFE CASAQUE	450 m <sup>2</sup>	200 pax
BAR DES CRACKS	540 m <sup>2</sup>	200 pax
TERRASSE DU BAR DES CRACKS	800 m <sup>2</sup>	-
GRAND HALL + PETIT HALL	3 400 m <sup>2</sup>	> 2 000 pax
HALL DES BALANCES	400 m <sup>2</sup>	80 pax
ZONE DES ANCIENNES ECURIES	4 500 m <sup>2</sup>	3 000 pax
BORD DE PISTE	2 430 m <sup>2</sup>	2 400 pax
TRIBUNES EXTERIEURES et BORD DE PISTE	4 150 m <sup>2</sup>	4 540 pax
PARKING CENTRE PISTE (P1 + P2)	42 300m <sup>2</sup>	24 000 pax

**Pour rappel, le calcul des capacités de pax par surfaces a été réalisé en corrélation avec notre plan d'évacuation conformément à la législation sur les ERP.**

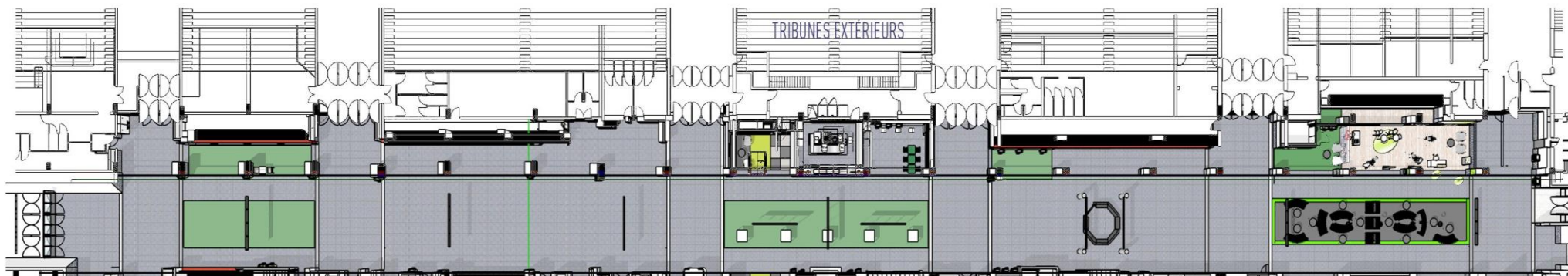
## 5 – L'HIPPODROME

### **5.1 : Petit Hall + Grand Hall**

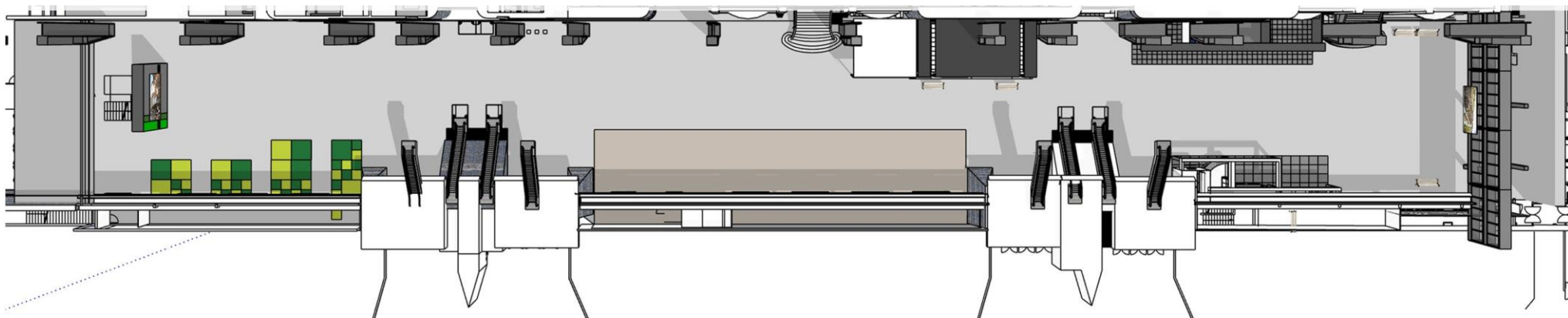
*Situation : RDC - Superficie : 3400 m<sup>2</sup> - Capacité : >2000 pax*

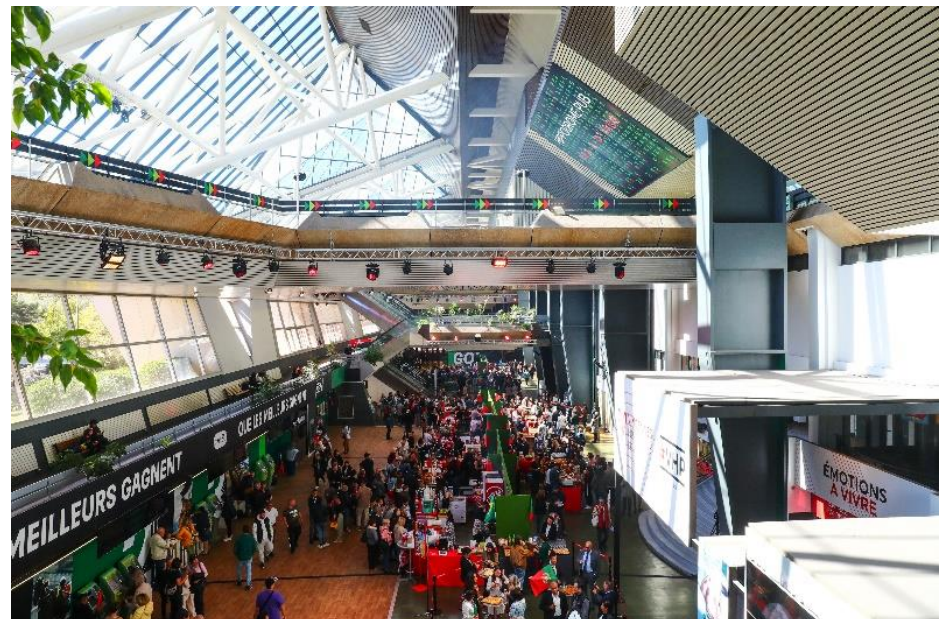
En option : 2 écrans LED, kit lumière, système son

#### Petit Hall



#### Grand Hall

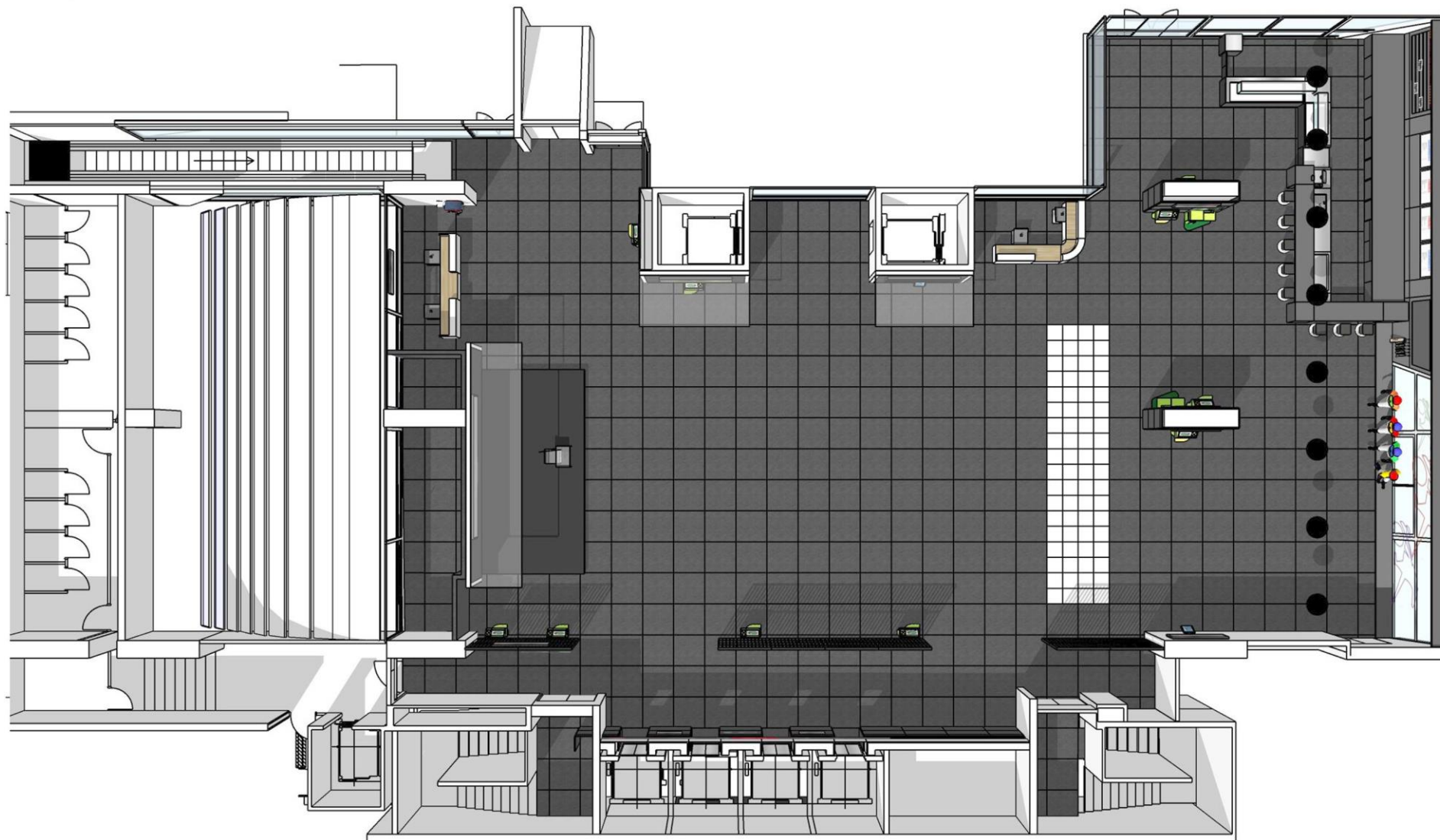




## 5.2 : Bar Des Cracks

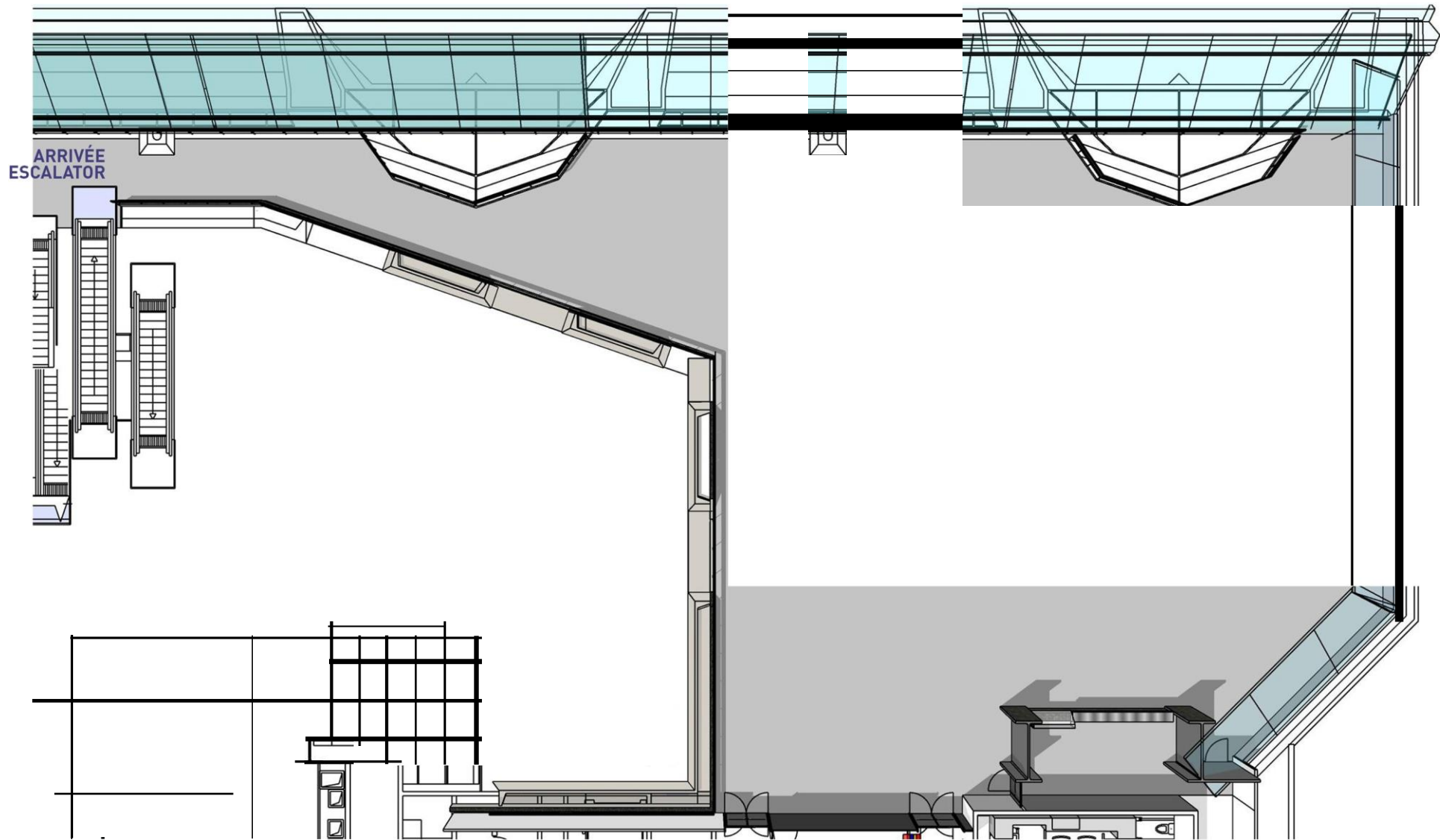
Situation : 1<sup>er</sup> étage - Superficie : 450 m<sup>2</sup> - Capacité : 200 pax

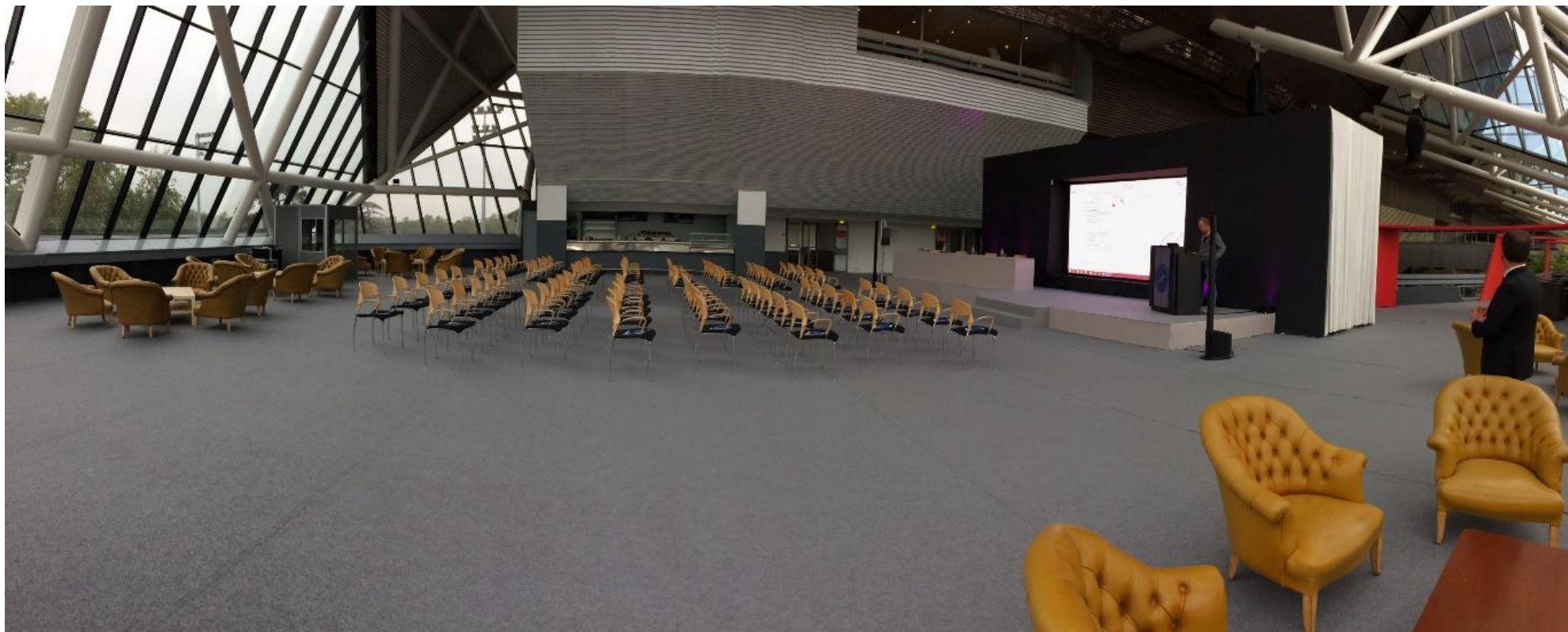
En option : écran TV, Wifi





5.3 : Espace Une de Mai Situation : 2<sup>ème</sup> étage - Superficie : 560 m<sup>2</sup> - Capacité : 200 pax

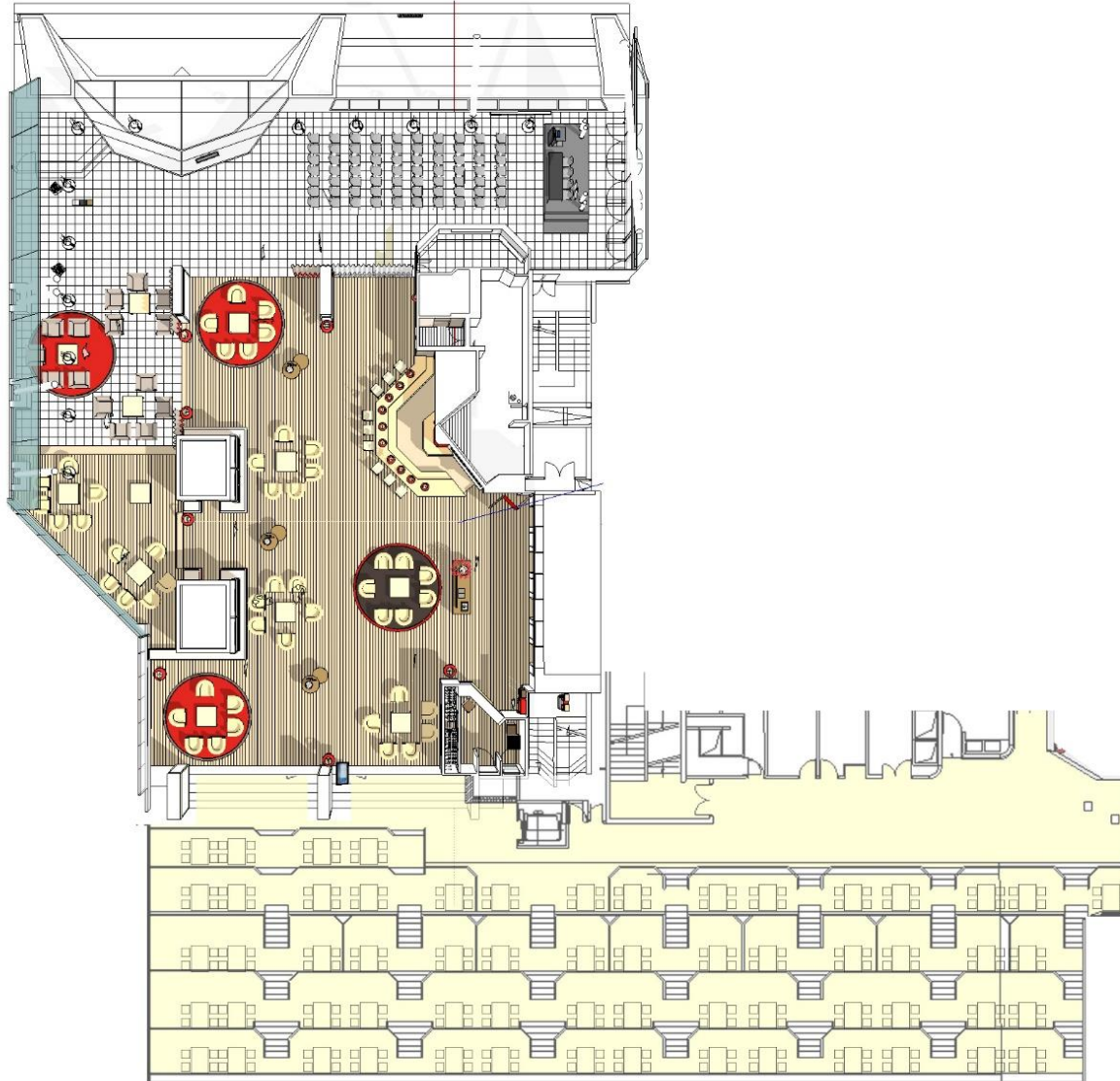


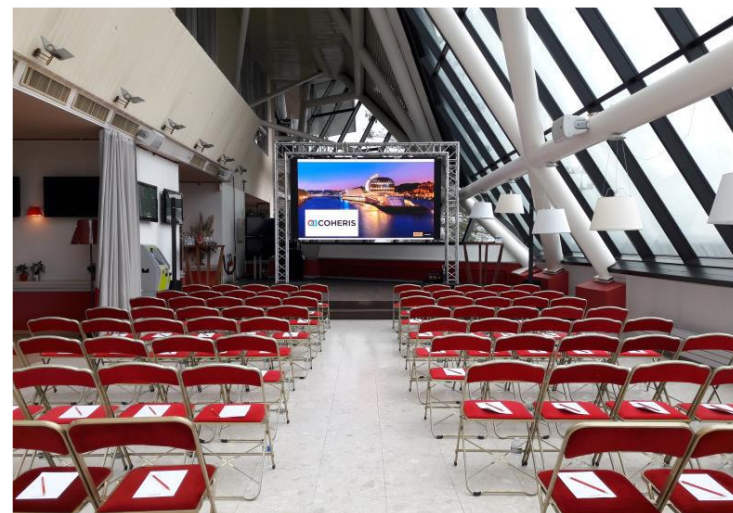


**5.4 : Club Uranie et Arrière Club Uranie** Situation : 2<sup>ème</sup> étage - Superficie : 450 m<sup>2</sup> - Capacité : 200 pax

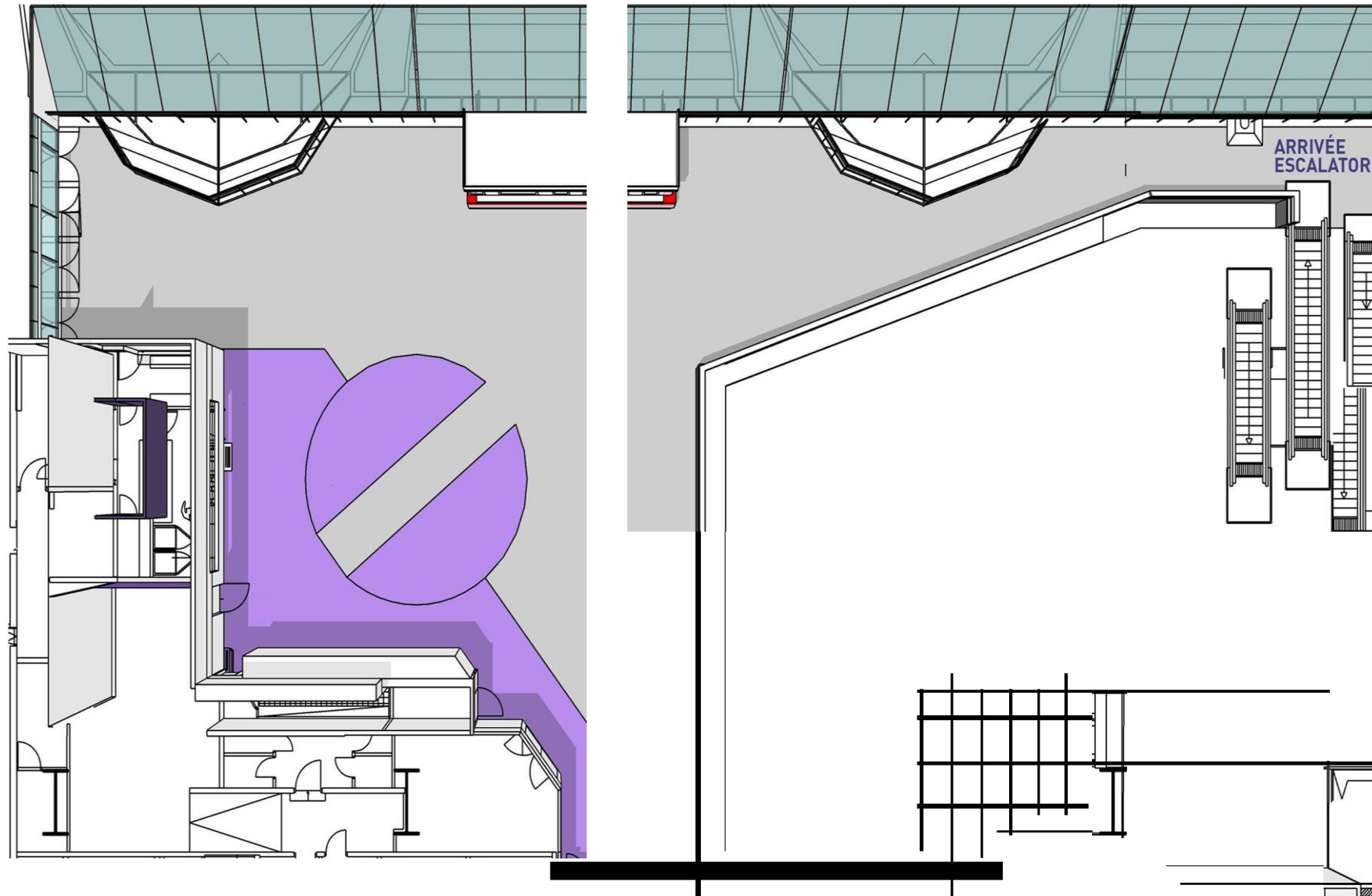
En option : écran TV, Wifi

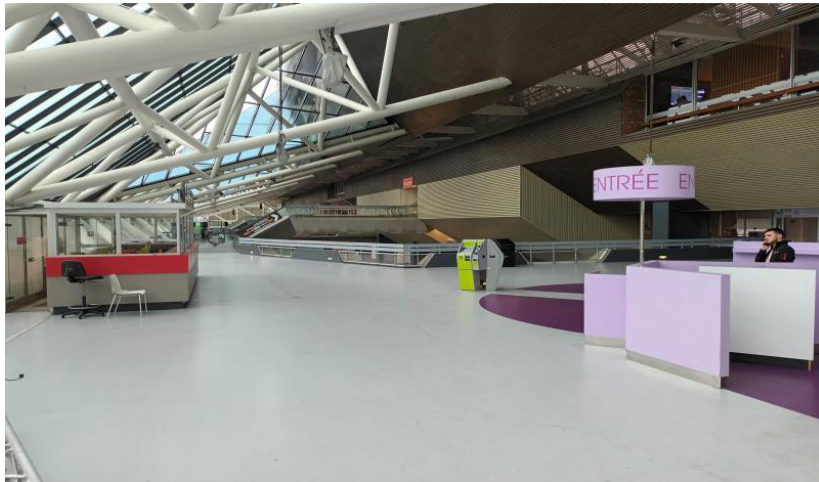
HPV\_URANIE\_NIVEAU\_2



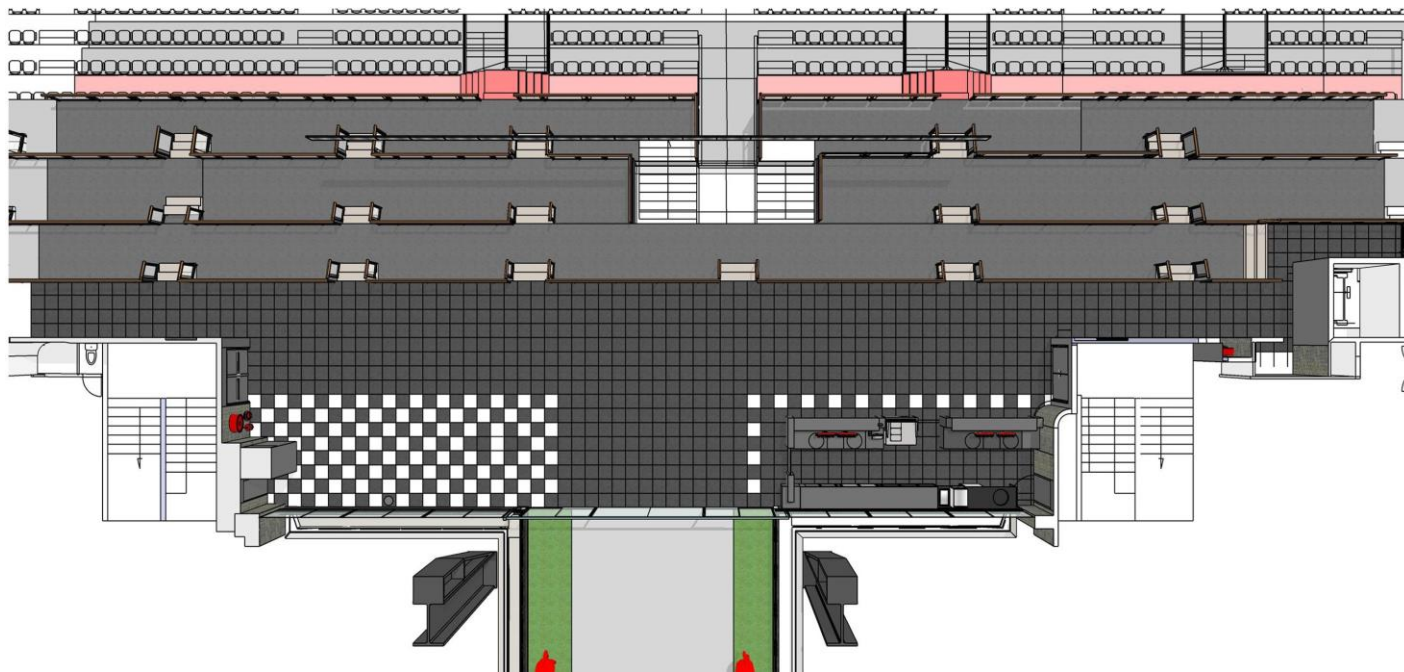


5.5 : Café Casaque Situation : 2<sup>ème</sup> étage - Superficie : 450 m<sup>2</sup> - Capacité : 200 pax



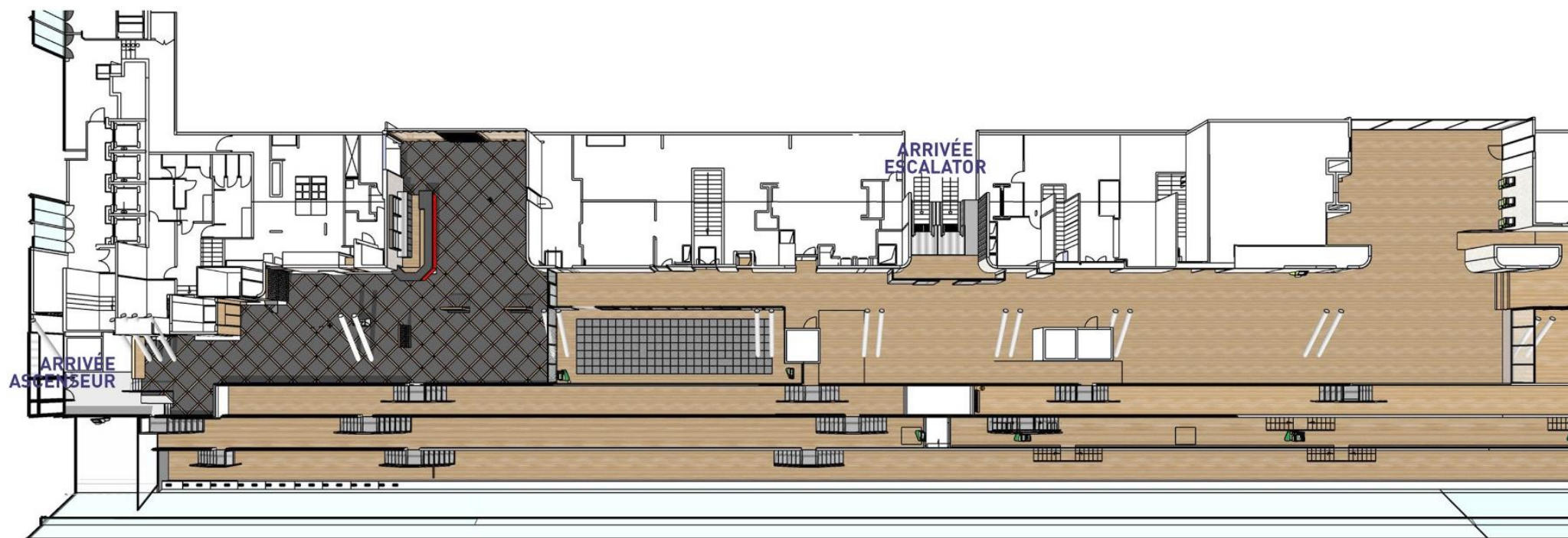


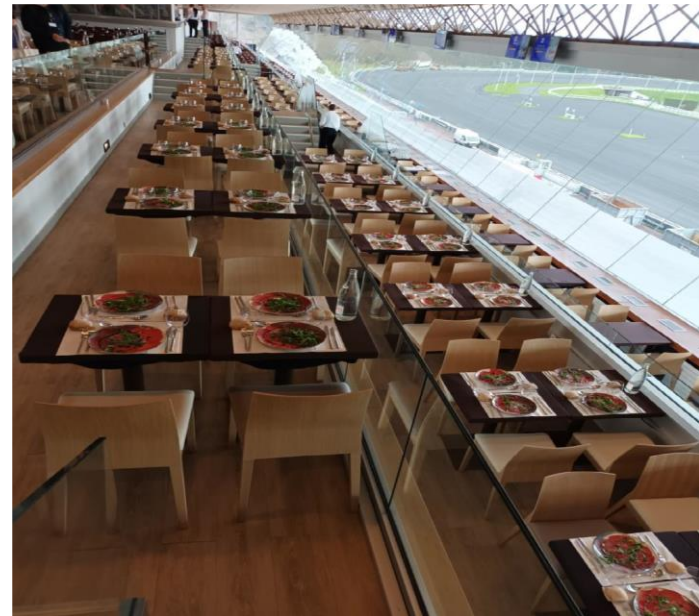
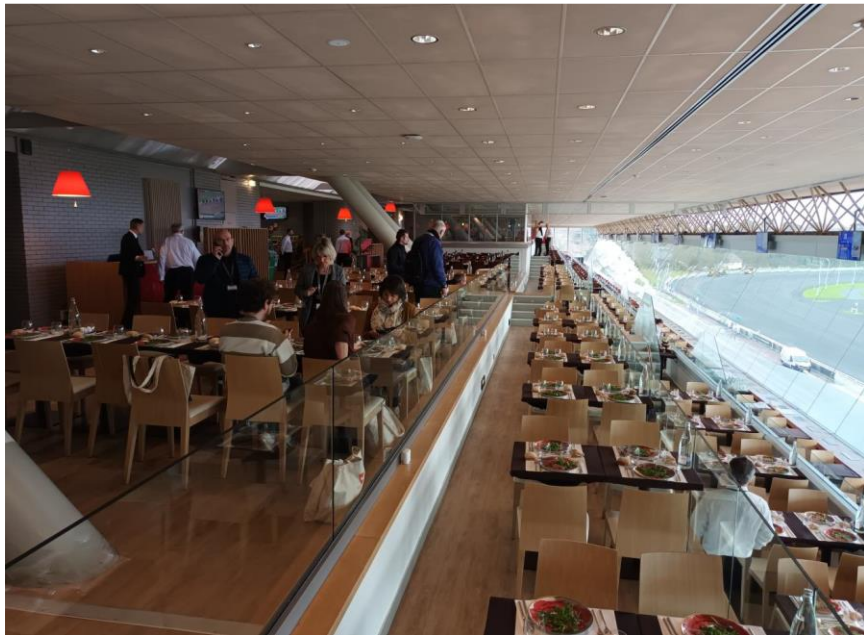
5.6 : Hippo Pub      Situation : 2<sup>ème</sup> étage - Superficie : 1100 m<sup>2</sup> - Capacité : 900 couverts





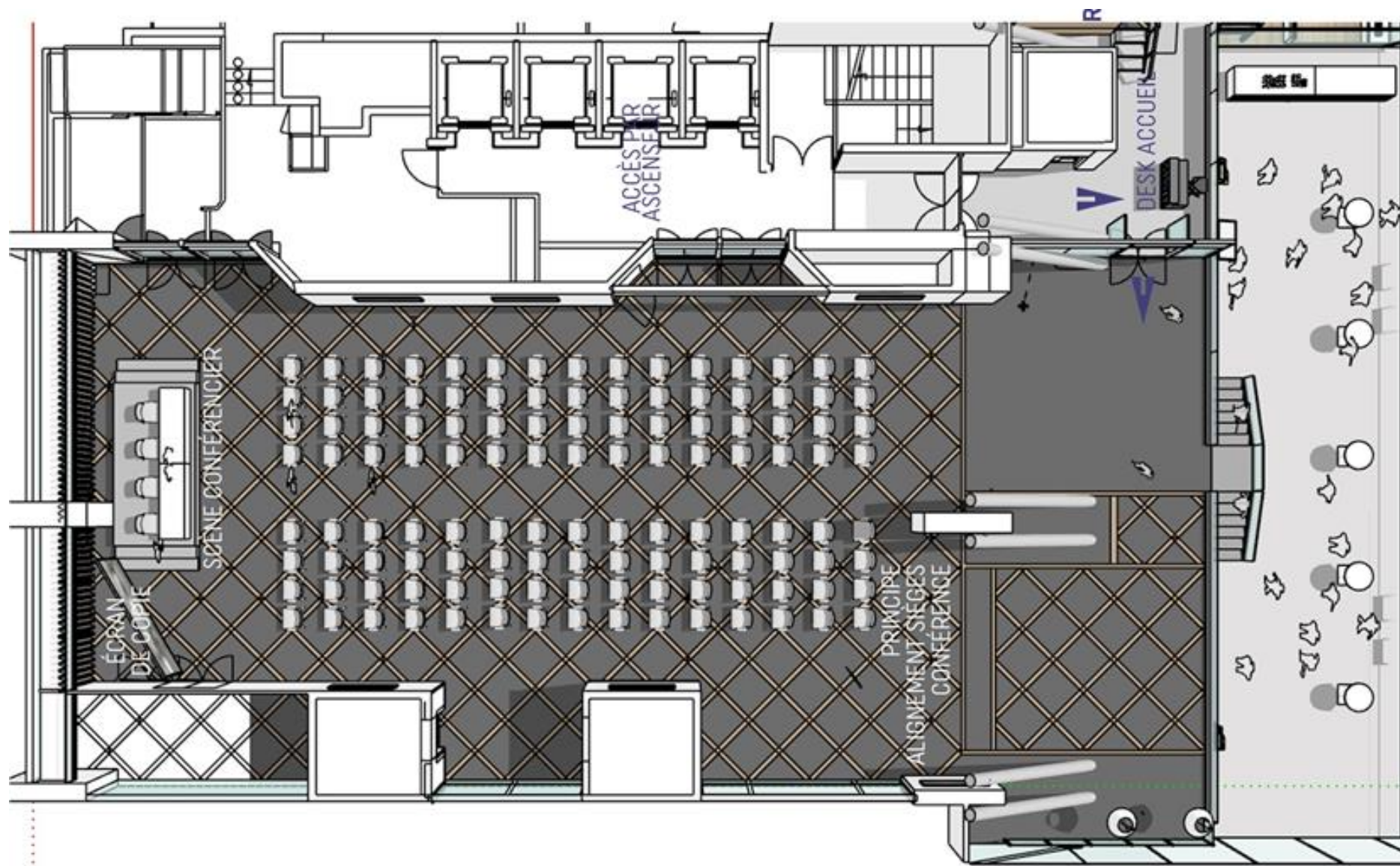
**5.7 : Restaurant Panoramique**    *Situation : 3<sup>ème</sup> étage - Superficie : 1330 m<sup>2</sup> - Capacité : 1150 couverts*





**5.8 : Club des Partenaires** Situation : 3<sup>ème</sup> étage - Superficie : 450 m<sup>2</sup> - Capacité : 100 pax

En option : scène, système son et micros, écran LED, réseau écrans TV, Wifi, espace vestiaire, desk accueil, hôtesse d'accueil, chaises et tables





**5.9 : Salle des Commissaires**

*Situation : 3<sup>ème</sup> étage - Superficie : 32 m<sup>2</sup> - Capacité : 20 pax*

En option : écran TV, Wifi



**5.10 : Espace Sponsor**      *Situation : 3<sup>ème</sup> étage - Superficie : 64 m<sup>2</sup> - Capacité : 40 pax*

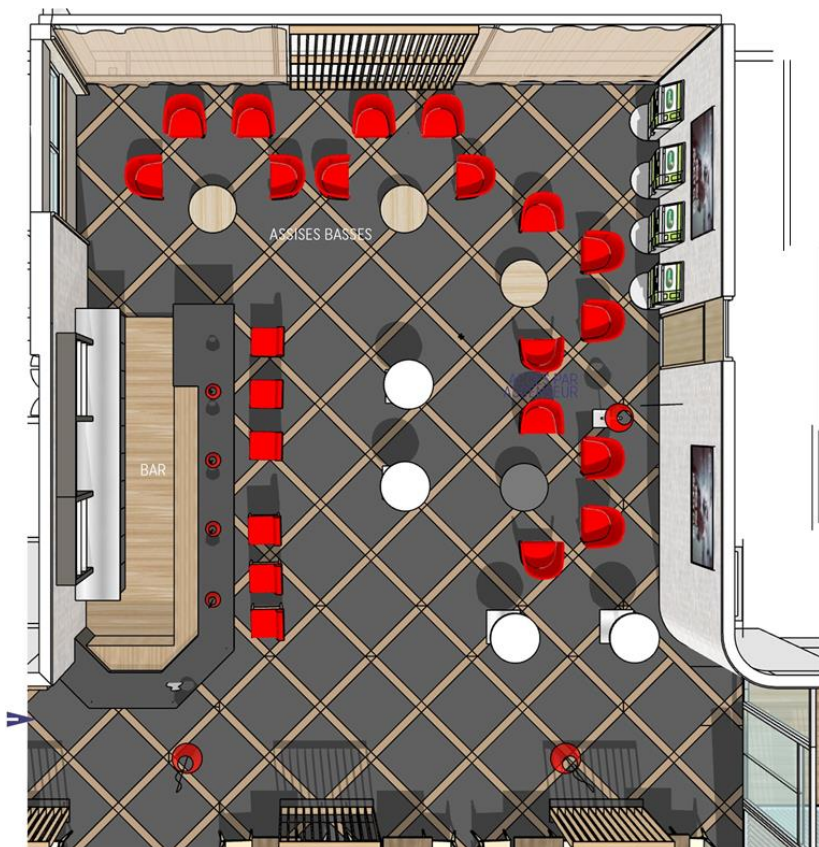
En option : écran TV, Wifi





5.11 : Espace Carré Prémium

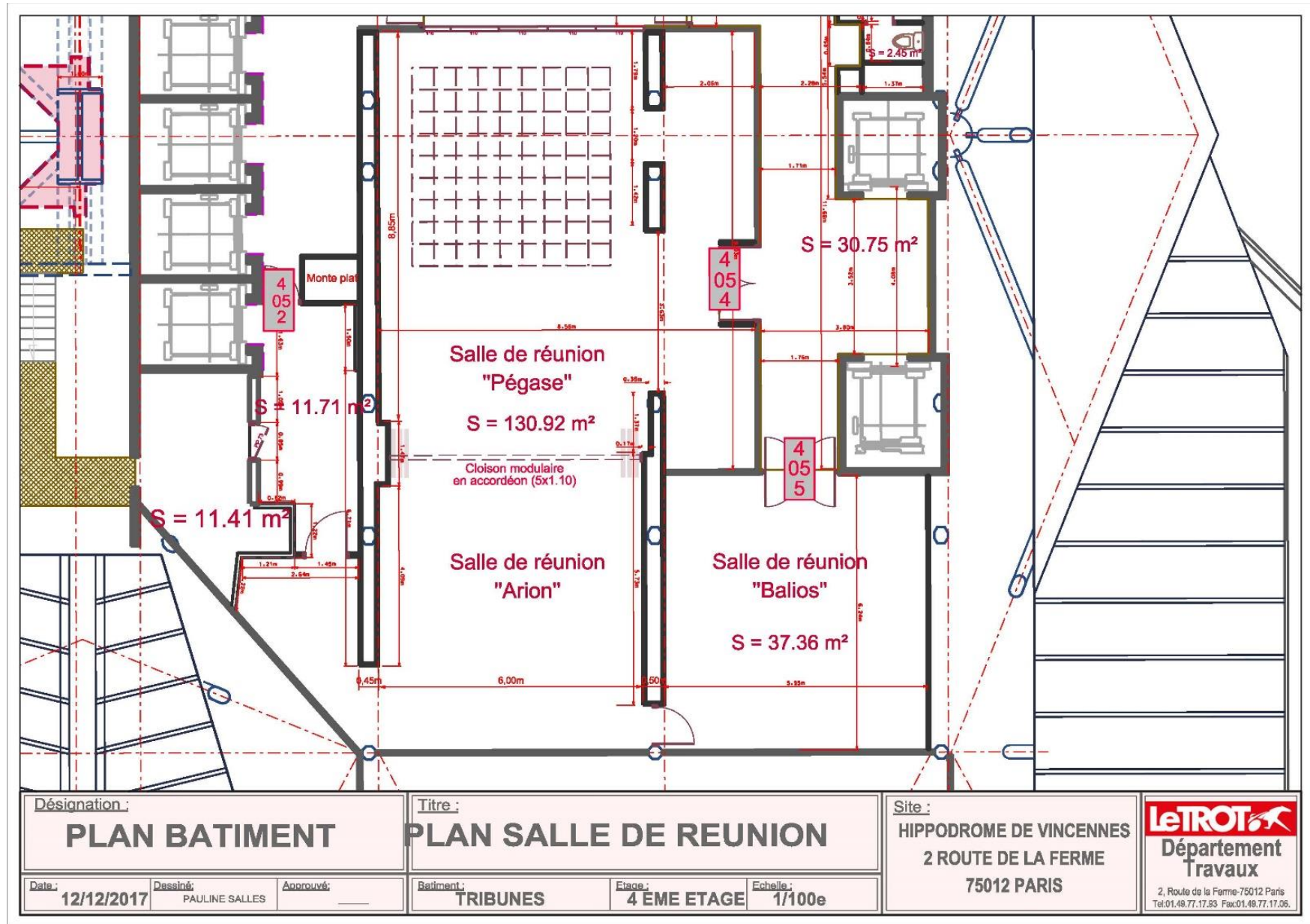
Situation : 3<sup>ème</sup> étage - Superficie : 400 m<sup>2</sup> - Capacité : 152 pax





5.12 : Salle Pégase Situation : 4<sup>ème</sup> étage - Superficie : 50 m<sup>2</sup> - Capacité : 50 pax

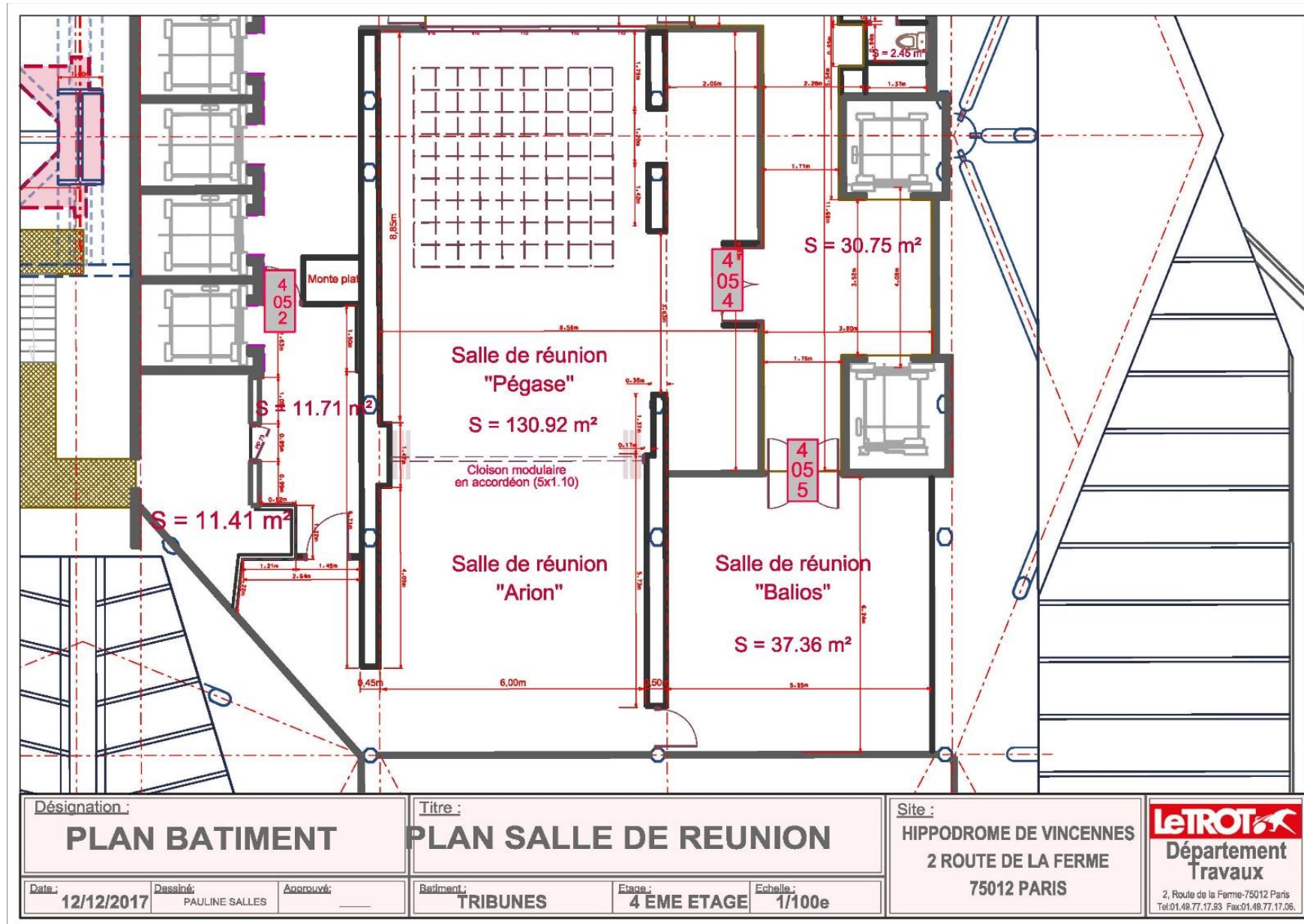
En option : écran TV, Wifi





**5.13 : Salle Balios** Situation : 4<sup>ème</sup> étage - Superficie : 37 m<sup>2</sup> - Capacité : 20 pax

En option : écran TV, Wifi





# 6- LES EXTERIEURS

6.1 : Terrasse du Bar Des Cracks Situation : Niveau 1 - Superficie : 800 m<sup>2</sup>

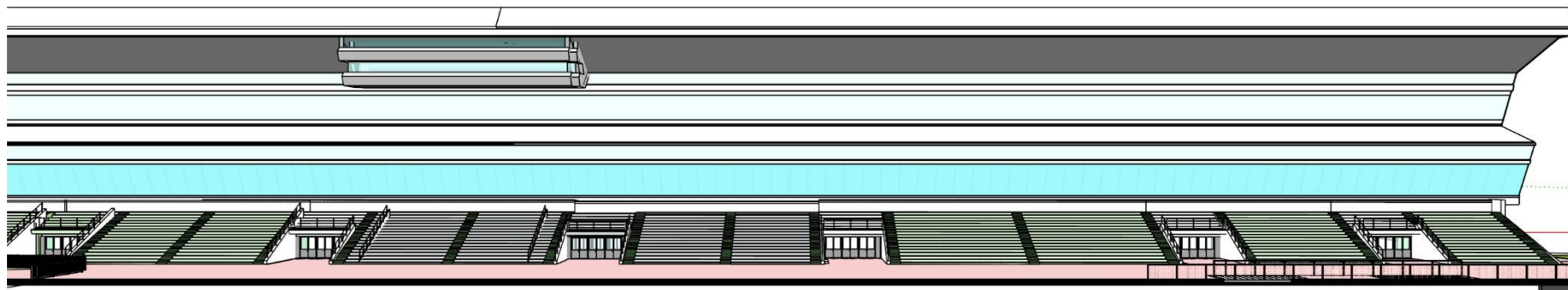




**6.2 : Tribunes extérieures et bord de piste**

*Superficie : 4150 m<sup>2</sup> - Capacité : 4540 pax*

En option : écran géant



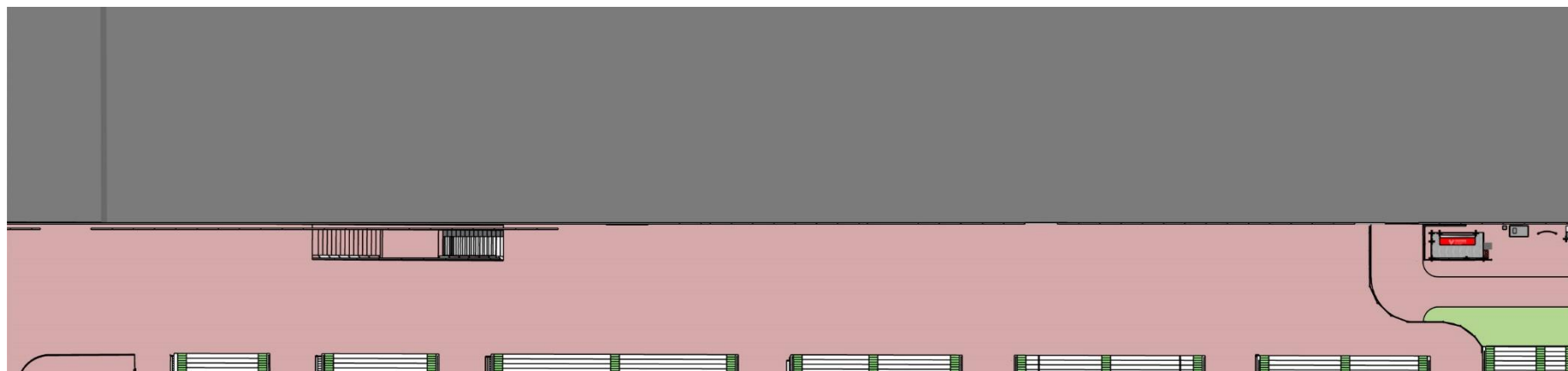
**Vue de face au-dessus et vue de dessus en-dessous**

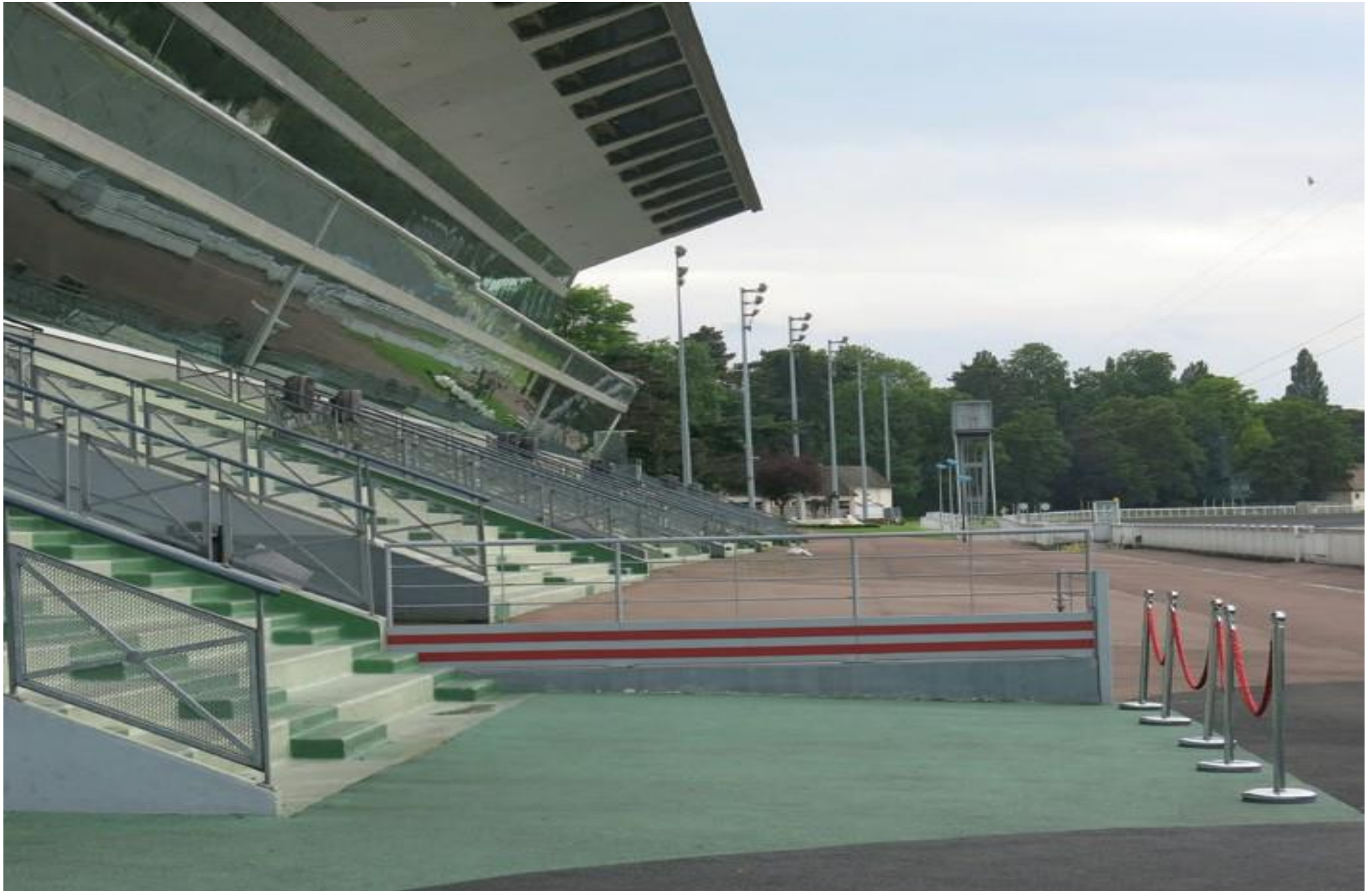




**6.3 : Bord de piste (sans les Tribunes)** *Superficie : 2430 m<sup>2</sup> - Capacité : 2400 pax*

En option : écran géant





6.4 : Zone des Anciennes Ecuries

Superficie : 4500 m<sup>2</sup> - Capacité : 3000 pax

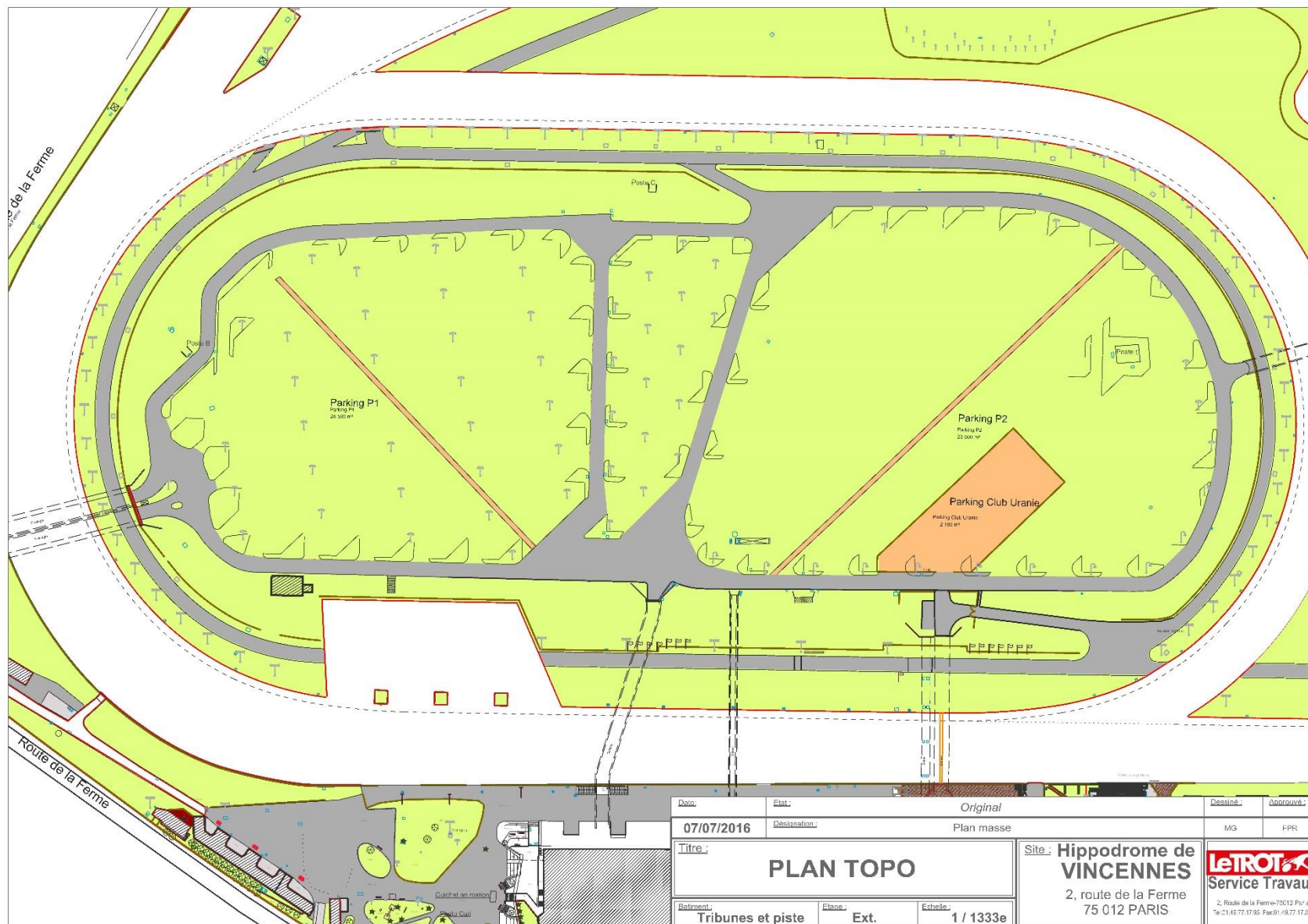


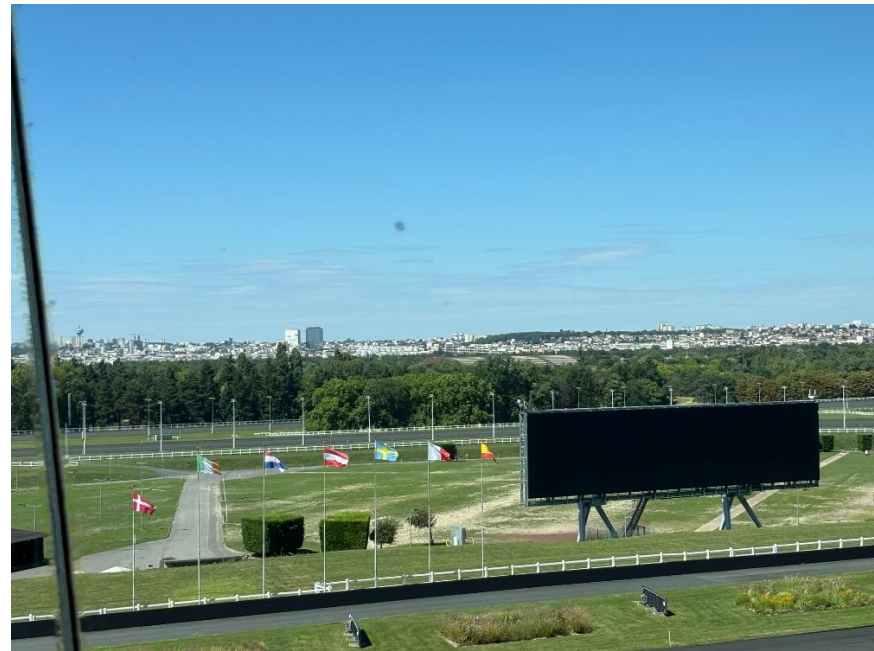


**6.5 : Centre Piste Parking P1 – Parking P2**

Superficie : 42300 m<sup>2</sup> - Capacité : 24 000 pax

En option : écran géant





## **7 - LES FLUIDES**

### **7.1 : Eau**

- Parkings P1 – P2 : une alimentation (sortie diamètre 40) est à votre disposition mais le branchement et la distribution sont à votre charge.



- Anciennes Ecuries : deux alimentations sont à votre disposition mais le branchement et la distribution sont à votre charge.



## 7.2 : Electricité

Tous nos départs ont un différentiel 30mA en tête et nous sommes en régime TNC sur tout le site.

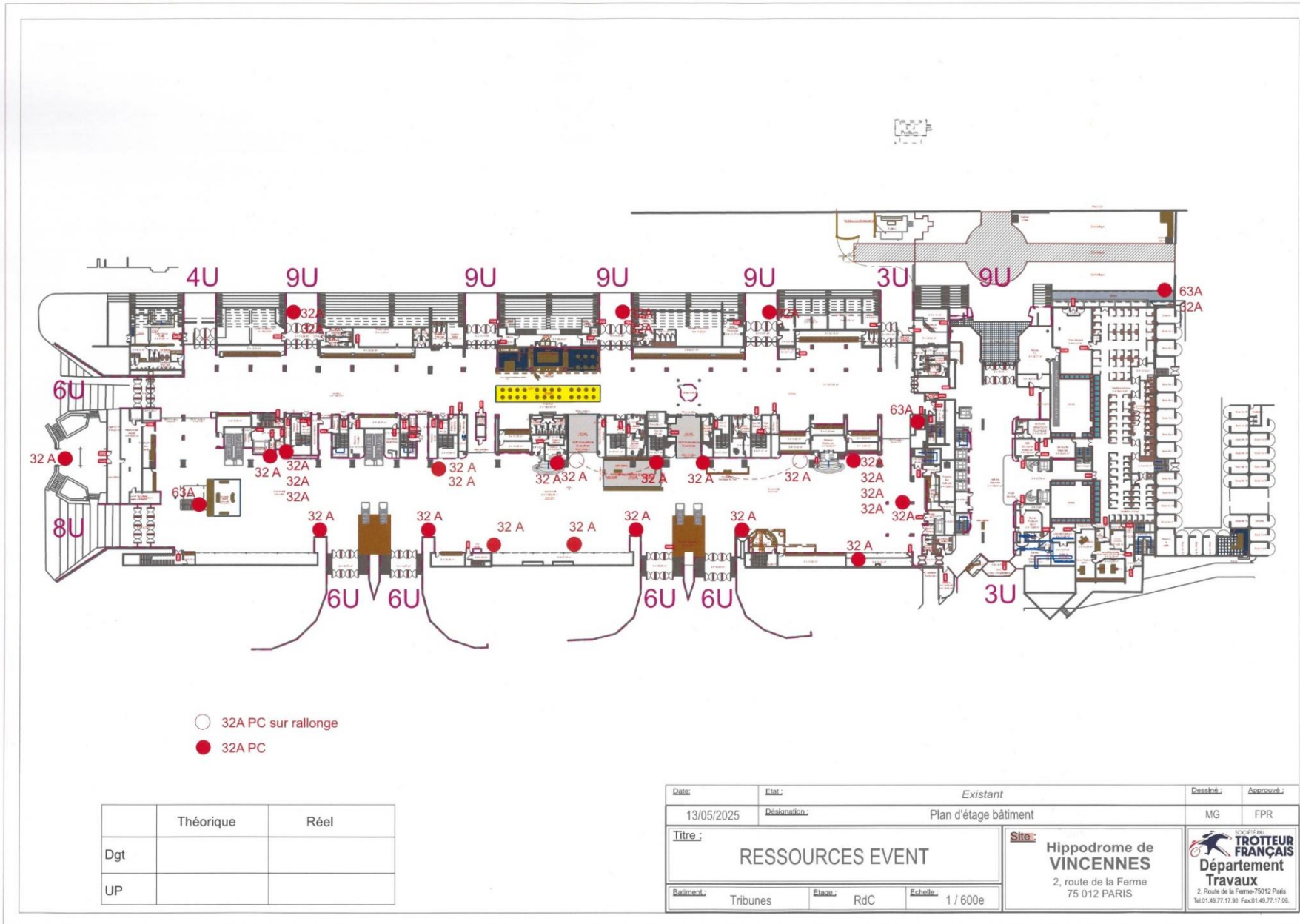
Toute la sous-distribution au départ de nos P17 : 32A TRI- 63A TRI-125A TRI est à votre charge et tous vos équipements électriques doivent être certifiés et vérifiés par un organisme de contrôle habilité après le montage.

**Toute intervention (recâblage, raccordement via PowerLock, épanouis, etc...) sur nos armoires autre qu'un simple branchement nécessite la présence d'un électricien de L'Hippodrome Paris Vincennes.**

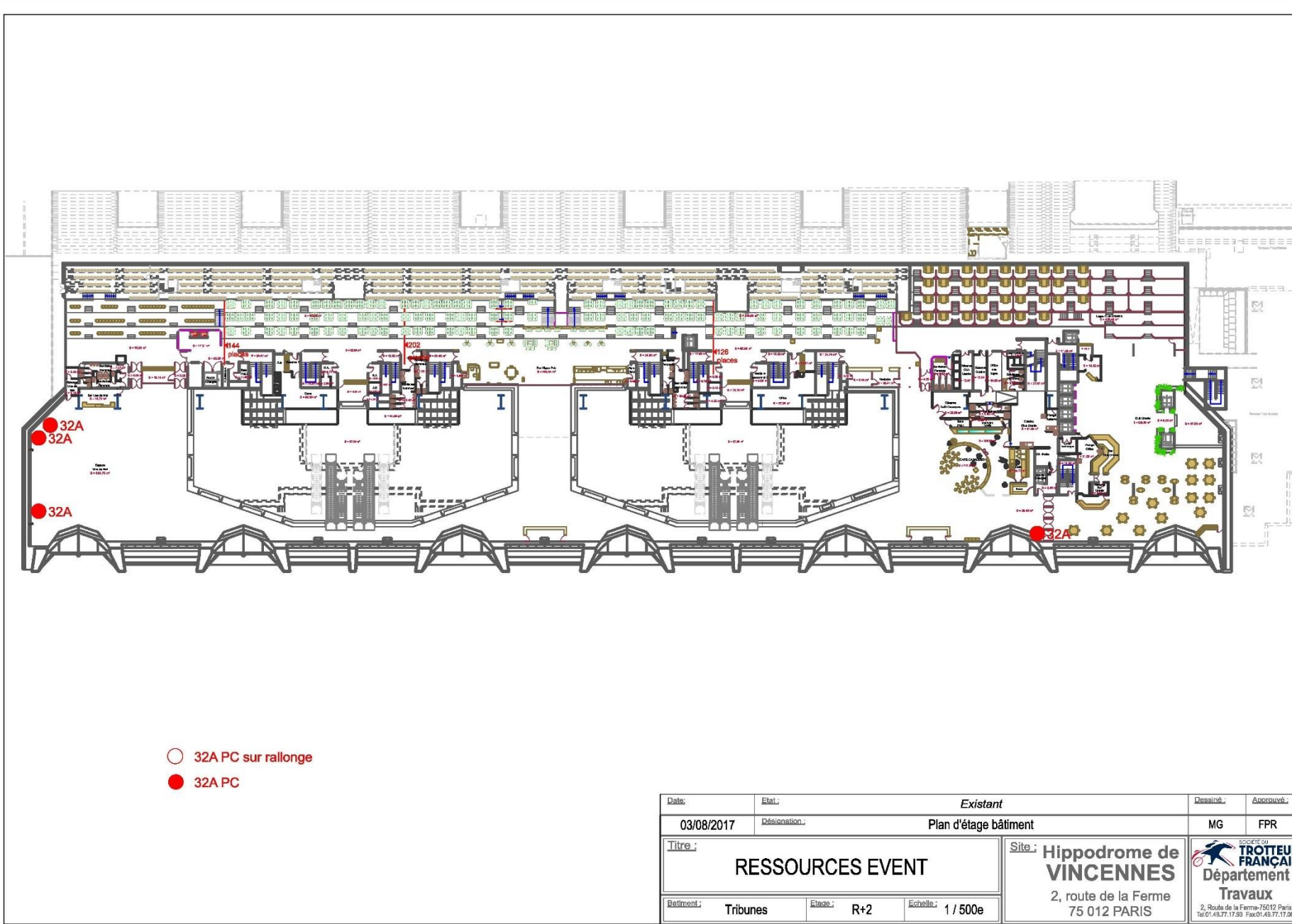
Le reste de nos espaces est équipé de prises 10-16A.

Voir les plans d'implantation électrique dans les pages suivantes

### 7.3 : Plan de distribution Fluides Grand Hall + Petit Hall + Vomitoires



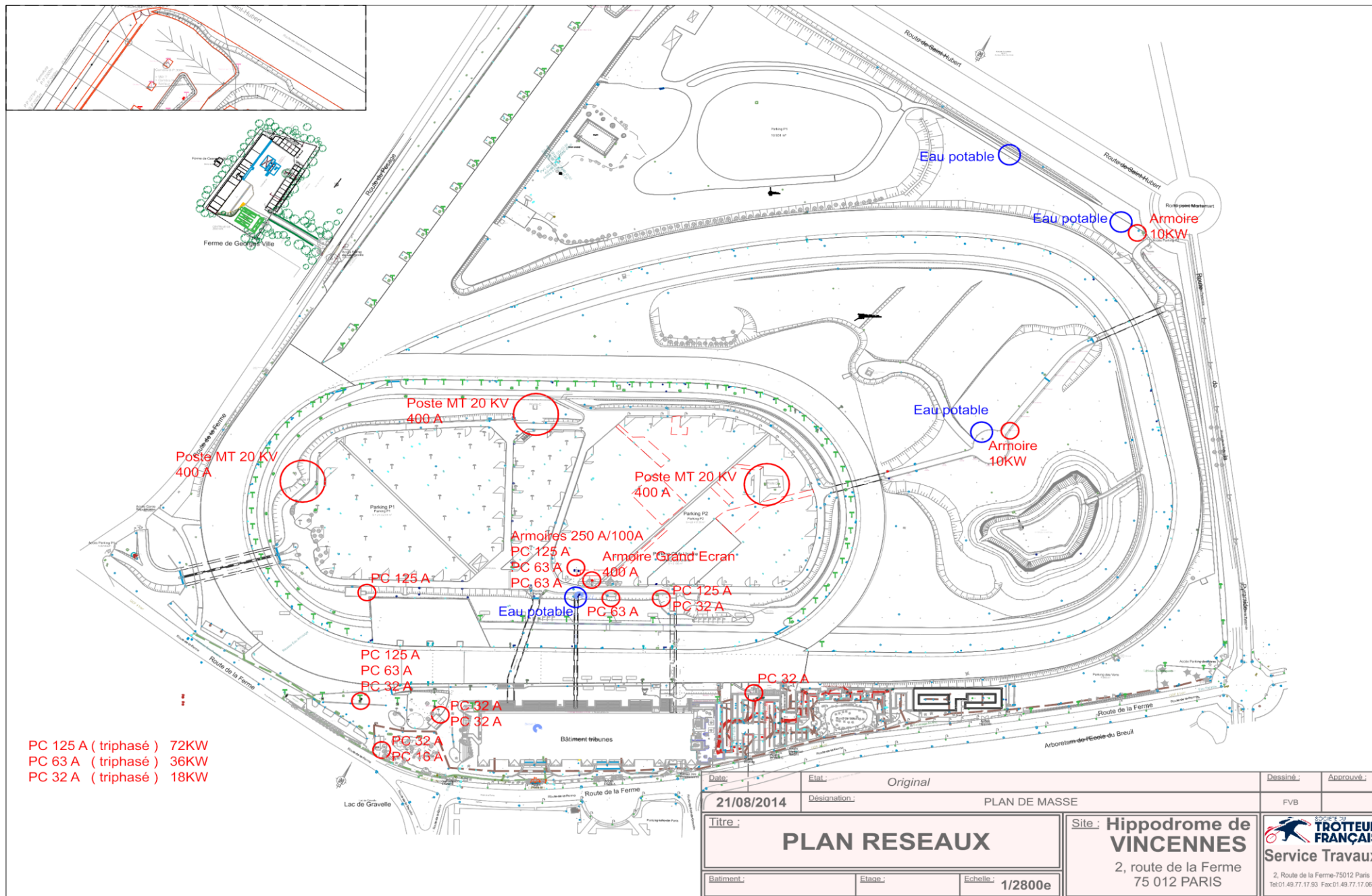
# 7.4 : Plan de distribution Fluides 2<sup>ème</sup> étage



- 32A PC sur rallonge
- 32A PC

Date:	03/08/2017	Etat:	Existant	Dessiné:	MG	Approuvé:	FPR
Titre:		Désignation:		Site:		Approuvé:	
RESSOURCES EVENT		Plan d'étage bâtiment		Hippodrome de VINCENNES		SOCIÉTÉ DE TROTTEUR FRANÇAIS Département Travaux	
Bâtiment:	Tribunes	Étage:	R+2	Echelle:	1 / 500e	2, Route de la Ferme-75012 Paris Tel: 01 48 77 17 98 Fax: 01 48 77 17 06	

## 7.5 : Plan de distribution Fluides Extérieurs



## **8 – STRUCTURES / DECORS**

Toutes vos structures doivent être certifiées et vérifiées par un organisme de contrôle habilité après le montage.

Un certificat de bon montage suivant les règles de l'art sera demandé : il sera rédigé, daté et signé par le monteur après l'installation.

Dans l'Hippodrome, tous vos éléments de décors devront être de catégorie M1 conformément à l'article L80 du règlement du 25 juin 1980.

L'organisateur de la manifestation doit posséder le procès-verbal de classement au feu des différents matériaux employés (Art.GN12).

Ces documents seront consultables si besoin à tout moment par le personnel de L'HIPPODROME PARIS VINCENNES et/ou toute autorité compétente.

## **9 – LE SON**

Conformément au décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et sons amplifiés et dans le prolongement du décret du 15 décembre 1998 et de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, l'article 1 définit qu'il ne faut pas dépasser, à aucun moment et en aucun endroit accessible au public, les niveaux de pression acoustique continus équivalents 102 décibels pondérés A sur 15 minutes et 118 décibels pondérés C sur 15 minutes.

Pour les spectacles spécifiquement destinés aux enfants jusqu'à l'âge de 6 ans révolus, les niveaux de pression acoustique ne doivent pas dépasser 94 dB et 104 dB sur 15 minutes.

L'article définit également un enregistrement en continu des niveaux sonores en décibels pondérés A et C auxquels le public est exposé, ces enregistrements doivent être conservés.

L'affichage des niveaux sonores en décibels pondérés A et C en continu à proximité du système de contrôle de la sonorisation.

Les sanctions (cf. loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 : article 27 « mesures administratives ») passent de peine d'amendes à la fermeture administrative de l'E.R.P.

## **10 – EFFETS SPECIAUX - ARTIFICES**

### **Lasers**

Avant leur mise en œuvre, les lasers doivent faire l'objet de la part de l'organisateur :

- D'une demande d'autorisation particulière à la Préfecture de Police de Paris un mois avant la date de la manifestation.
- De la remise de la note technique accompagnée d'un plan d'installation
- De la remise d'un document établi et signé par l'installateur, certifiant la conformité des différents appareils mis en place doivent faire l'objet d'une demande préalable

### **Artifices et pyrotechnie Art L59**

Tout programme comprenant l'emploi d'artifices ou de flammes doit faire l'objet d'un examen spécial de la commission de sécurité : il ne peut être autorisé que si des mesures de sécurité appropriées aux risques sont prises.

Les délais d'instruction du dossier par la commission sont au minimum d'un mois avant la manifestation.

## **Machines à brouillard**

La présence de fumées ne doit en aucun cas réduire la visibilité des balisages existants lors de la présence du public Art. CO42.

Avant la mise en service de la machine à brouillard, il est impératif de s'assurer auprès du régisseur du lieu ou du responsable du lieu que la détection incendie automatique est désactivée.

## **11 – ENGIN DE CHANTIER**

L'Hippodrome Paris Vincennes n'a pas d'engins de chantier à mettre à votre disposition, ni à la location.

Pour l'intérieur du bâtiment, l'accès de vos engins de chantier se fait par la Porte C puis la porte A du bâtiment : **ATTENTION : hauteur limitée à 2,40m au niveau de la Porte A.**

Pour l'intérieur du bâtiment, vos engins de chantier seront **obligatoirement au gaz ou électrique.**

## **12 – LIVRAISONS /MONTE-CHARGES**

### **12.1 : Livraisons**

La gestion et la sécurisation des livraisons sont à la charge exclusive du bénéficiaire : La SETF / Hippodrome décline toute responsabilité à ce titre.

Toutes les immatriculations de vos véhicules (Utilitaires - PL – SPL) entrant sur l'Hippodrome Paris Vincennes pour vos livraisons devront nous être communiquées une semaine avant la manifestation pour que nous puissions les transmettre à notre PC Sécurité.

**Toutes les livraisons qui concernent l'Hippodrome, le bord de piste ou les tribunes doivent être effectuées par la Porte C située 2, Route de la ferme – 75012 Paris.**



## Concernant les journées événementielles qui ne se déroulent pas un jour de course.

Les livraisons sont acceptées par la Porte C en phase de montage et de démontage avec une possibilité de stationner du côté de la route de la Ferme (Porte A et B) uniquement pour les livraisons qui ont lieu au rez-de-chaussée.



En dehors de cette exception, voici la procédure à respecter :

Toutes les livraisons doivent se faire au quai de livraison hormis pour les camions de plus de 3m10 de haut ou 3m50 de large.



**Pour les livraisons hors gabarit, l'entrée Porte C est tolérée :**

- En diurne, l'évacuation du site doit être faite à 10h maximum.
- En diurne avancée, l'évacuation du site doit être faite maximum à 7h.
- En semi-nocturne, l'évacuation du site doit être faite à 12h maximum.
- En nocturne, l'évacuation du site doit être faite à 14h maximum.

**Toutes les livraisons se présentant au PC sécurité après ces horaires seront refusées.**

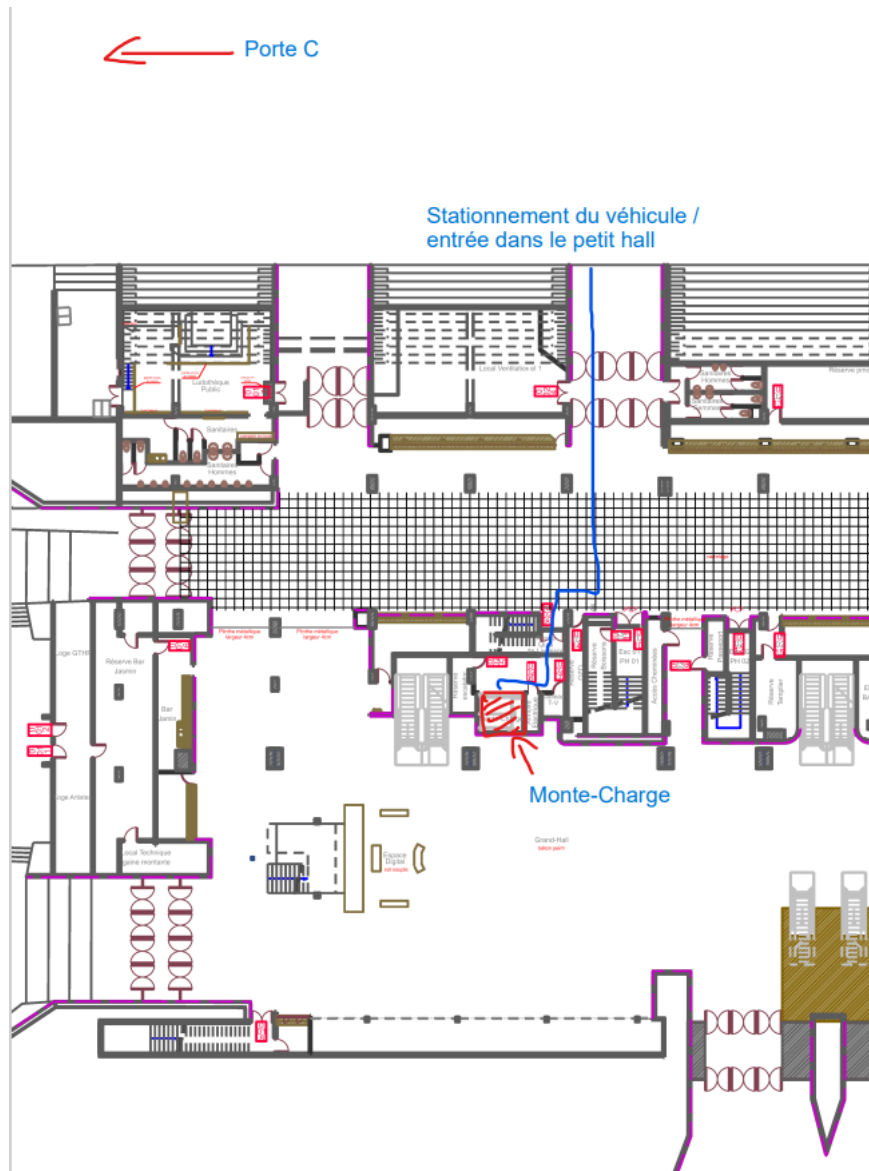
**Pour les livraisons sur les parkings P1 et P2, l'entrée pour les livraisons PL et SPL est située au Parking des Vans - 1 Carrefour de la Ferme-de-la-Faisanderie, 75012 Paris.**

Ensuite **merci de suivre l'itinéraire en rouge indiqué sur le plan ci-joint.**



## 12.2 : Le Monte-charge

L'accès au monte-charge se fait par le Petit Hall vers le côté Anciennes Ecuries. **En aucun cas, les autres ascenseurs de L'HIPPODROME ne peuvent servir de monte-charge.**



**Caractéristiques du monte-charge : Largeur = 2,10m - Profondeur = 1,64m - Hauteur = 2m - Charge maximum = 1600 kg**



## **13 – BUREAUX DE PRODUCTION, PARKING DE PRODUCTION, LOGES, DOUCHES**

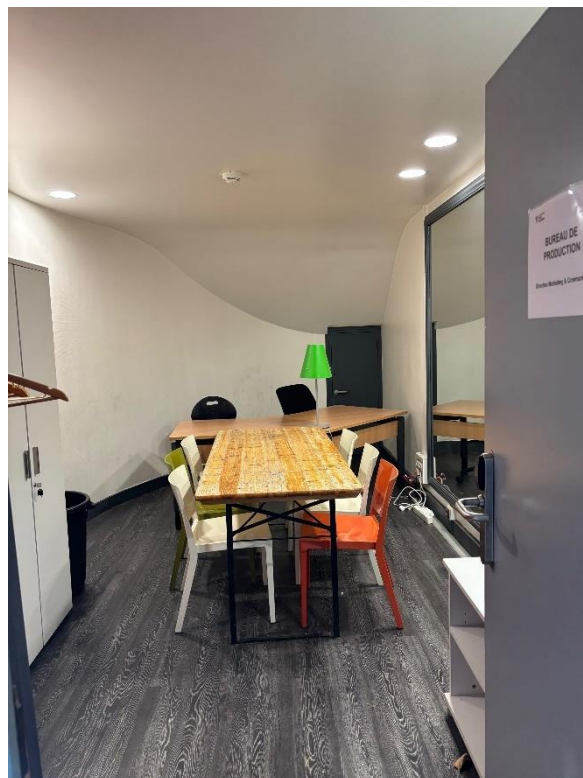
### **Bureaux de production**

Suivant le planning des courses, un ou deux bureaux de production sont à votre disposition.

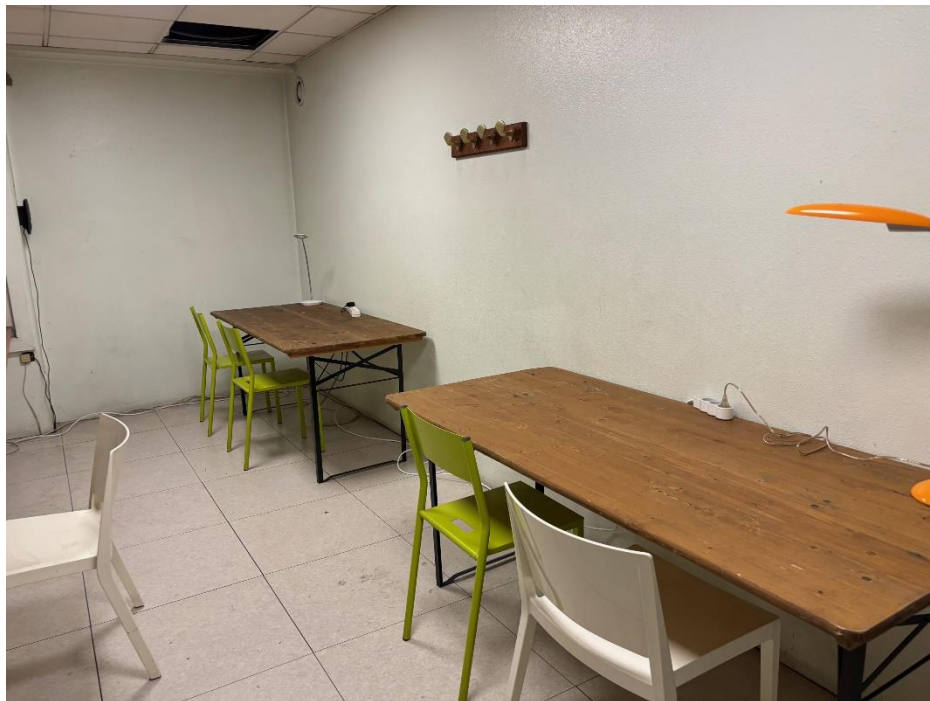
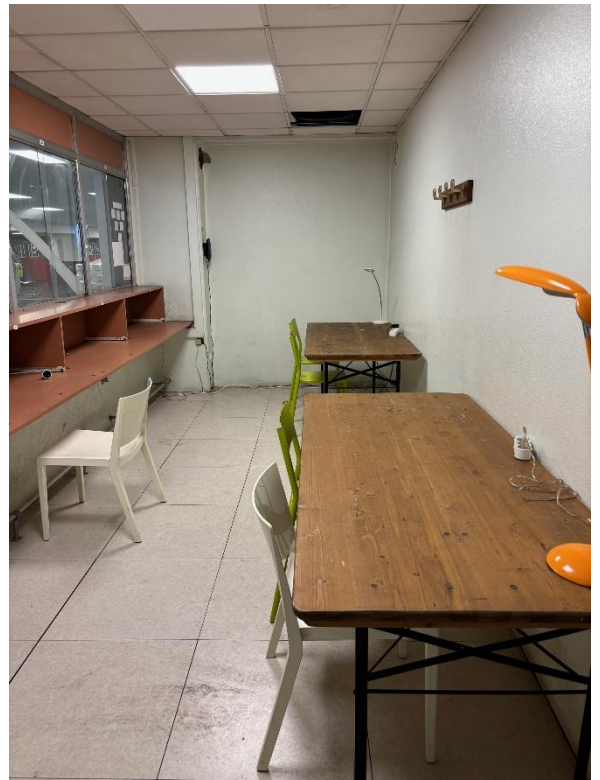
Ils sont situés au RDC : un dans le Hall Des Balances et l'autre dans le Petit Hall côté Anciennes Ecuries.

Ils sont équipés de chauffage, tables, chaises, d'un portant et de cintres ainsi que de prises 10-16A.

### **Bureau de Production – Hall Des Balances**



## **Bureau de Production – Petit Hall**



## **Parking de Production**

Pour vous stationner, vous pouvez utiliser notre Parking P1 situé en centre piste.

L'entrée au P1 se fait par la Route du Pesage et un interphone vous permet de contacter notre PC Sécurité pour l'ouverture de la porte.

## **Loges**

Suivant le planning des courses, nous pouvons mettre à votre disposition des espaces pour que vous puissiez installer et aménager des loges pour vos artistes ou intervenants.

L'aménagement de ces loges est à votre charge ainsi que sa distribution électrique.

## **Douches**

Nous disposons également de 12 douches pour vos artistes et vos équipes. Situées dans les vestiaires Jockeys, merci de nous en faire la demande à l'avance pour que nous puissions valider l'accès aux douches pour vos équipes.

## **14 – WIFI**

Pour vous connecter, vous avez un WIFI public : nom du réseau : Hippodrome de Paris Vincennes.

Sur demande, nous pouvons vous installer un WIFI privatif : cette prestation fera bien sûr l'objet d'un devis suivant la demande d'installation que vous désirez effectuer.

## **15 – CATERING**

**Pour tout service de catering, table régie et régie loges concernant l'Hippodrome et ses annexes sauf le centre piste (Parkings P1 et P2), L'ORGANISATEUR doit faire ses demandes AUX PRESTATAIRES FOOD OFFICIELS de L'HIPPODROME PARIS VINCENNES**

Merci de nous adresser votre demande la plus précise possible avec le nombre de personnes, les horaires, les allergies, le nombre de végétariens et toute autre information qui faciliteront l'élaboration de notre proposition.

En retour, nous vous adresserons un devis chiffré au plus juste de votre demande.

A noter que si notre prestataire ne peut répondre à votre demande par rapport aux dates et quantités demandés, vous serez libérés de cette obligation et pourrez contacter un prestataire de votre choix.

## **16 – MENAGE – PROPRETE**

**L'ORGANISATEUR s'engage à retirer tous les déchets générés dans le cadre de la Manifestation et de son organisation et, pour ce faire, utiliser les poubelles prévues à cet effet sur l'Hippodrome ou de nous faire une demande de mise en place de bennes : cette prestation « bennes » fera l'objet d'un devis.**

Les frais de ménage des Espaces après la mise à disposition sont à la charge de L'ORGANISATEUR.

Si L'ORGANISATEUR le souhaite, le ménage peut être réalisé par notre prestataire : cela fera bien sûr l'objet d'un devis.

## **17 – PRESTATIONS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES**

**Si vous le souhaitez, nous pouvons gérer tout ou partie de la technique de votre événement ou spectacle grâce à nos prestataires référencés par nos soins et qui ont l'habitude du site et de ses aménagements.**

Cette demande fera l'objet d'un devis complémentaire établi suivant votre demande et vos besoins.

**Pour compléter votre implantation ou en cas d'imprévu, nous nous proposons également de vous louer du matériel :**

- **Barrières Heras avec occultant individuel : 420 ml**
- **Barrières de Police Vauban : 199 barrières – 398 ml**

- 18 PAR LED autonomes BBP62 – BeamZ
- 30 Talkies Walkies Motorola R2 ou DP1400 – 12 canaux
- Plaques de roulage Remopla : 400 m<sup>2</sup>

**Au plaisir de vous accueillir prochainement à  
l'HIPPODROME PARIS VINCENNES**